

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Université de Yaoundé II*

**IFORD**



Institut de Formation et de Recherches Démographiques  
*25<sup>ème</sup> promotion.*

## **LES DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS AU TCHAD**

**Présenté par : NGADANDE Madjita**

***MEMOIRE DE FIN D'ETUDES***

En vue de l'obtention du **Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Démographie (DESSD)**

**Option: Administration et Gestion des Projets et des Programmes de Population**

**Directeur de mémoire :**  
**Dr .ONDOUA OWOUTOU**

**Yaoundé, décembre 2005**

*i*

## ***DEDICACE***

Aux familles :

- Florent MADJITA
- Ruphine DANMBAYE

A mon fils :

- Joli Bonheur NGADANDE

je vous dédie ce travail, fruit de  
ma persévérance et de mon courage.



*Source : enfant esclave- Abidjan -site.*

## REMERCIEMENTS

Nous rendons grâce à l’Eternel Dieu Tout Puissant, celui qui fixe le destin de l’homme. Que son nom soit loué sans fin!

Nos remerciements vont particulièrement à notre Directeur de Mémoire Dr. **ONDOUA OWOUTOU** qui, en dépit de ses diverses préoccupations a bien voulu encadrer ce travail. Que le Seigneur le bénisse richement!

Je tiens à remercier tous les enseignants de l’IFORD en particulier les Professeurs AKOTO ELIWO MANDJALE et EVINA AKAM (coordonnateur des études) pour leurs conseils et encouragements.

Nous tenons à remercier sincèrement la Banque mondiale (M.B), pour nous avoir accorder cette bourse d’études, plus particulièrement le Gouvernement tchadien, pour nous avoir ordonné le financement et enfin à l’Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), pour son soutien appréciable pour l’attribution.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux docteurs Emmanuel NGWE, RWENGE Mburano, Jean WAKAM, Léon MUDUBU, Gervais BENEGUISSE et bien d’autres pour leurs contributions dans l’amélioration de nos connaissances. A tout le personnel de l’IFORD, précisément à la conseillère d’orientation, Madame OLOMO, à la secrétaire du Directeur des Etudes, Madame ESSOMBA, pour leur soutien moral.

Qu'il nous soit permis d'adresser aussi nos remerciements à tous nos professeurs tchadiens, Pr. ALI SOULEYMAN Dabye (Recteur de l'université d'ABÉCHÉ), Dr. DJONAT MADET, Dr. YOUSSEOUF DOUGOUSS Dr. BACHAR BRAHIM, à l'Expert Joël NGONIRI, Ingénieur TEMOI Demsou et à tous les enseignants de l'université de N'djamèna.

Notre profonde reconnaissance va aussi à l'endroit de notre oncle KEDIMBAYE BODOUMNGAR, de nos cousins DOUNIAN BOGUEL, NADJITA MBAIREBE NAÏTO, et DJIMADOUM SOULENGAR pour leur soutien sur tous les plans. Que Dieu vous aide dans vos projets.

Nous voulons, enfin, témoigner notre gratitude du fond du cœur à tous ceux dont l'amour, la patience et le sacrifice ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce produit.

## ***TABLE DES MATIERES***

<i>Matières</i>	<i>pages</i>
<i>Dédicace</i> .....	<i>i</i>
<i>Remerciements</i> .....	<i>ii</i>
<i>Table des matières</i> .....	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux et graphiques</i> .....	<i>vi</i>
<i>Abréviations</i> .....	<i>vii</i>
<i>Introduction générale</i> .....	<i>1</i>
<b><i>Chapitre 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE</i></b> .....	<i>7</i>
<i>I.1 Cadre du pays</i> .....	<i>7</i>
<i>I.1.1 Aperçu géographique</i> .....	<i>7</i>
<i>I.1.2 Situation socio démographique</i> .....	<i>8</i>
<i>I.1.3 Situation socioéconomique</i> .....	<i>9</i>
<i>I.1.3.1 Cadre général de l'économie tchadienne</i> .....	<i>9</i>
<i>I.1.3.2 Situation de la pauvreté au Tchad</i> .....	<i>10</i>
<i>I.1.3.3 Politique de population</i> .....	<i>11</i>
<i>I.2 Environnement de l'enfant</i> .....	<i>12</i>
<i>I.2.1 Situation de l'enfant tchadien</i> .....	<i>12</i>
<i>I.2.2 Système scolaire</i> .....	<i>13</i>
<b><i>Chapitre 2 : CADRE THEORIQUE</i></b> .....	<i>17</i>
<i>2.1 Cadre juridique sur le travail des enfants et impact national</i> .....	<i>17</i>
<i>2.2 Fondements théoriques sur le travail des enfants</i> .....	<i>19</i>
<i>2.2.1 Modèle de Van et Basu</i> .....	<i>19</i>
<i>2.2.2 Théorie du capital humain</i> .....	<i>21</i>
<i>✓ 2.2.3 Théorie marxiste</i> .....	<i>22</i>
<i>✓ 2.2.4 Théories féministes</i> .....	<i>22</i>
<i>2.3 Facteurs associés au travail des enfants</i> .....	<i>23</i>
<i>2.3.1 Pauvreté des ménages et mode de production</i> .....	<i>23</i>
<i>2.3.2 Dysfonctionnements du système éducatif</i> .....	<i>27</i>
<i>2.3.3 Bouleversements familiaux</i> .....	<i>28</i>
<i>2.3.4 Impact du VIH/sida</i> .....	<i>29</i>
<i>2.4 Facteurs sociodémographiques</i> .....	<i>29</i>

2.4.1 Caractéristiques individuelles de l'enfant .....	30
2.4.2 Caractéristiques des ménages .....	31
2.4.3 Caractéristiques du chef de ménage.....	32
2.5.1 Cadre conceptuel.....	33
2.5.2 Hypothèses.....	34
2.5.3 Définition des concepts.....	35
3.5.4 Variables d'analyse.....	36
3.5.4.1 Variable dépendante .....	36
3.5.4.2 Variables indépendantes.....	37
Conclusion.....	40
<b>Chapitre 3 : ASPECTS METHODOLOGIQUES.....</b>	<b>41</b>
3.1 Source des données utilisées.....	41
3.1.1 Objectifs de l'EIMT .....	41
3.1.2 Echantillonnage- base de sondage .....	41
3.1.3 Questionnaires.....	43
3.1.4 Construction de l'indicateur de niveau de vie.....	43
3.2 Evaluation des données.....	46
3.2.1 Objectifs d'une évaluation des données.....	46
3.2.1.1 Méthodes graphiques.....	46
3.2.1.2 Méthode statistique .....	48
3.3 Méthodologie d'analyse des données.....	50
3.3.1 Principes fondamentaux de régression logistique.....	50
3.3.1.1 Principes de la méthode .....	50
3.3.1.2 Présentation et interprétation des résultats. ....	51
<b>Chapitre 4 : CARACTERES GENERAUX DU TRAVAIL DES ENFANTS.....</b>	<b>53</b>
Introduction.....	53
4.1: Variables indépendantes et caractéristiques des enfants.....	53
4.1.1 Caractéristiques des enfants et Travail des enfants .....	53
4.1.1.1 Age et sexe des enfants.....	53
4.1.1.2 Statut de confiage et travail des enfants.....	55
4.1.2 Caractéristiques socioéconomiques du ménage et travail des enfants.....	56

4.1.2.1 <i>Milieu de résidence et travail des enfants</i> .....	55
4.1.2.3 <i>Niveau de vie du ménage et travail des enfants</i> .....	57
4.1.2.2 <i>Taille du ménage et travail des enfants</i> .....	58
4.1.3. <i>Caractéristique du chef de ménage et travail des enfants</i> .....	59
4.1.3.1 <i>Statut matrimonial et travail des enfants</i> .....	59
4.1.3.2 <i>Niveau d'instruction du chef de ménage et travail des enfants</i> .....	61
4.1.3.3 <i>Alphabétisation des parents et travail des enfants</i> .....	62
4.1.3.4 <i>Religion du chef de ménage et travail des enfants</i> .....	62
<i>Conclusion partielle</i> .....	64
<b>4.2 : Recherche des déterminants du travail des enfants</b> .....	<b>65</b>
4.2.1 <i>Variation de la propension a exercer une activité économique en présence des autres variables</i> .....	65
4.2.1.1 <i>Caractéristiques individuelles des enfants</i> .....	65
4.2.1.2 <i>Caractéristiques du ménage</i> .....	66
4.2.1.3 <i>Caractéristiques du chef de ménages</i> .....	67
4.2.2 <i>Effets nets des différentes variables</i> .....	68
4.2.2.1 <i>Incidence des caractéristiques individuelles des enfants</i> .....	68
4.2.2.2 <i>Incidence des caractéristiques du ménage</i> .....	69
4.2.2.3 <i>Incidence des caractéristiques du chef de ménage</i> .....	70
<i>Conclusion</i> .....	73
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>76</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>81</b>

**Liste des tableaux****pages**

<i>Tableau 1.1 : Indicateur de la pauvreté selon le milieu de résidence au Tchad (1995- 1996).....</i>	11
<i>Tableau 1.2 : Evolution du taux de scolarisation au Tchad.....</i>	15
<i>Tableau 1.3 : Ratio élèves/maître et élèves/ classe par statut au Tchad (2000).....</i>	16
<i>Tableau 1.4 : Ratio élèves/maître et élèves/ classe par niveau au Cameroun en 2001 .....</i>	16
<i>Tableau 3.1 : Nombre des ménages et des femmes, taux de réponse au Tchad (2000).....</i>	41
<i>Tableau 3.2 : Proportion de niveau de vie.....</i>	44
<i>Tableau 3.3 : Liste des variables utilisées pour la construction de l'indicateur de niveau de vie.....</i>	45
<i>Tableau 3.4 Valeurs des indices de Whipple et Myers.....</i>	48
<i>Tableau 4.1 Effets bruts et nets des différentes variables sur le travail des enfants.....</i>	74

**Liste des figures et graphiques**

<i>Schéma conceptuel .....</i>	34
<i>Figure 3.1 : Distribution année par année de la population des ménages par sexe, Tchad, 2000.....</i>	46
<i>Figure 3.2 : Pyramide des âges de la population des ménages, Tchad, 2000.....</i>	47
<i>Figure 4.1 : Proportion d'activités des enfants par sexe et par age .....</i>	54
<i>Figure 4.2 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans par sexe selon le statut de confiage.....</i>	55
<i>Figure 4.3 :Proportion des enfants actifs selon le milieu de résidence.....</i>	57.
<i>Figure 4.4 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le niveau de vie du ménage.....</i>	58
<i>Figure 4.5 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon la taille du ménage.....</i>	59
<i>Figure 4.6 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le statut matrimonial....</i>	60
<i>Figure 4.7 : Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....</i>	61
<i>Figure 4.8 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon l'alphabétisation des parents.....</i>	62
<i>Figure 4.9 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon la religion du chef de ménage.....</i>	63.

## ABREVIATION DES MOTS

**APLFT** : Association pour la Promotion et la Liberté Fondamentale au Tchad.

**B M** : Banque Mondiale

**BIT** : Bureau International du Travail

**CDE** : Convention des Droits de l'Enfant

**CADE** : Charte Africaine des Droits de l'Enfant

**CEFOD** : Centre d'Etude et de la Formation pour le Développement.

**DDEN** : Délégation Départementale de l'Education Nationale.

**ECOSIT** : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad.

**EDST** : Enquête Démographique et de Santé au Tchad.

**EIMT** : Enquête à Indicateurs Multiples au Tchad.

**INSEED** : Institut National de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques.

**IPEC** : Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

**MEN** : Ministère de l'Education Nationale.

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel

**PPTE** : Pays Pauvres Très Endettés

**PRONAFET** : Programme National d'Action en Faveur de l'Enfant Tchadien

**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

**SNRP** : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

## INTRODUCTION GENERALE

Depuis plusieurs décennies, le travail des enfants suscite une mobilisation, tant du côté des institutions internationales que des médias. Néanmoins, il faut s'entendre sur l'expression « *travail des enfants* ». En effet, quand on utilise cette expression, on pense du coup à un enfant travaillant dans des conditions abominables, dans un métier à tisser au Bangladesh, dans un champ de plantation en Afrique de l'ouest, ou dans les mines de chrome du Zimbabwe et les gisements de diamant en République Démocratique du Congo (RDC), ou encore dans les mines d'or en Afrique du Sud. En réalité, les enfants exercent des activités très diverses qui peuvent aller des activités bénéfiques renforçant ou favorisant le développement physique ou mental de l'enfant, à une activité manifestement destructrice ou synonyme d'exploitation.

Le travail des enfants est aussi vieux que le monde, comme le confirment certains textes normatifs relatifs à la convention n°5 (portant sur l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adoptée en 1919. Le travail des enfants résulte au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en France et en Angleterre, de l'industrialisation qui suscite des besoins de main d'œuvre de plus en plus importants. Dans le même ordre idée, Kanhur et Grootaert, (1995)<sup>1</sup>, affirme que « la participation des enfants au marché du travail était bien intégrée à la vie économique lors de la révolution industrielle en Europe et au cours du XIX<sup>e</sup> siècle aux Etats-Unis, et peut permettre aujourd'hui, dans les pays en développement, la survie de maints ménages ».

Compte tenu de la persistance des pires formes que prend le travail des enfants à travers le monde, la mobilisation de la communauté internationale, des Gouvernements et des Organisations Non Gouvernementales (ONG), apparaît légitime et indissociable d'un objectif de développement humain et socialement durable. Le rapport du Bureau International du Travail (BIT, 2002) plaide pour « un avenir sans travail des enfants » et soutenait que l'abolition effective de la participation des enfants au marché du travail est l'« un des impératifs les plus urgents de notre époque ». De prime abord, un tel point de vue peut sembler inopportun, du fait que le travail des enfants est perçu en Afrique comme un processus de socialisation et d'éducation. On peut d'ailleurs affirmer avec Michel Bonnet, que

<sup>1</sup> cité par la chaud, 2004.

*« traditionnellement, cette éducation était conçue comme initiation à une façon de vivre et de travailler, à une histoire et à des structures sociales ».*

Une récente estimation du Programme International du Travail (IPEC ,2004) établit à 352 millions le nombre d'enfants de 5 à 17 ans qui exercent une « activité économique » dans le monde, parmi lesquels 246 millions sont considérés comme des « enfants travailleurs » en 2002. A cet égard, l'Afrique, la région la plus pauvre, a le taux le plus élevé de participation des enfants à l'activité économique. Il ressort d'après l'Organisation Internationale du Travail (OIT) que 41 % des enfants africains de 5 à 14 ans participent à une activité économique. Ce taux est estimé à 21 % environ en Asie et 17 % en Amérique latine. En chiffres absolus, c'est l'Asie, qui abrite le plus grand nombre d'enfants travailleurs. Environ 61 % de ceux-ci sont en Asie contre 32 % en Afrique et 7 % en Amérique latine.

Après la crise économique de 1970, la littérature sur les pays en développement en général et les pays africains en particulier fait largement état des conditions dans lesquelles évoluent les enfants. Le travail des enfants est un problème social grave et s'explique dans la plus grande partie par les conditions de vie des ménages.

A l'instar des autres pays africains, le Tchad n'est pas épargné par le phénomène du travail des enfants comme en témoignent certaines organisations internationales (BIT, UNICEF...). Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 a dénombré 393 886 enfants en activité, soit 14 % de l'ensemble des travailleurs de 6 ans et plus. Par ailleurs, le rapport de l'UNICEF-TCHAD (1999) estimait que plus de 26 % des enfants travaillaient au Tchad. Ces proportions montrent que le travail des enfants est un phénomène d'une grande ampleur dans le pays. Tout laisse croire que ce taux est loin d'être en baisse, car il existe une liaison étroite entre le phénomène du travail des enfants d'une part et le développement du secteur informel (46% au Tchad), la dégradation des revenus de la population rurale et des travailleurs urbains et la détérioration de la qualité de l'emploi d'autre part. En effet, certains parents, en raison du contexte actuel, ne perçoivent pas la nécessité de continuer à envoyer leurs enfants à l'école ou tout simplement n'ont pas les moyens financiers pour le faire.

Le Tchad est un pays de diversité culturelle. Il peut résulter de cette diversité des avantages et des inconvénients. La problématique des pires formes de travail des enfants notamment de l'enfant bouvier participerait à l'aspect négatif de cette diversité culturelle (rapport de l'UNICEF TCHAD, 1999). L'enfant, dans beaucoup de traditions au Tchad, ne fait pas l'objet

d'une attention et d'une protection particulières telles que recommandées par l'article 32 de la convention relative au droit de l'enfant. Pire encore, il doit se mettre au service des plus âgés. En effet, dans la plupart des régions du Tchad, l'éducation se fait par l'implication des enfants dans les travaux domestiques et champêtres. Cette pratique est une logique traditionnelle pour les parents. L'activité exercée par les enfants dans la famille est loin d'être considérée comme un travail. Elle fait partie d'une aide familiale ou d'un devoir de reconnaissance, car il y va de sa socialisation et partant de son devenir. Comme le note Catherine BOIDIN, consultante auprès du Bureau Internationale du Travail (siège social), les parents n'ont pas l'impression que les enfants travaillent : « *cet enfant ne travaille pas, il aide sa famille, c'est normal, il y a chez nous un système d'entraide, un devoir de reconnaissance, une contrepartie de l'assistance qu'il reçoit* » ou encore « *c'est pour permettre la transmission du savoir d'une génération à l'autre* ». Mais où se trouve la limite de ce travail des enfants comme processus de socialisation ? Et où commence le travail des enfants comme exploitation avec tout ce que cela comporte comme méfaits et handicaps ?

Actuellement la tendance est à la scolarisation généralisée des enfants en âge scolaire. La déclaration mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour tous (1990) a fourni un cadre d'action pour universaliser l'accès de tous les enfants à l'éducation. Bien entendu, cette scolarisation universelle des enfants n'est pas encore atteinte jusqu'à nos jours au Tchad (67% en 1998/99). Elle est durement mise à mal par les effets de la crise politico-militaire et socioéconomique. A cela s'ajoutent les effets néfastes des Programmes d'Ajustement Structurel. Ces derniers font que l'accès à l'emploi n'est pas automatique à la fin des études car de nos jours, l'obtention d'un diplôme semble ne pas offrir de garantie d'emploi. On assiste à une montée du chômage qui affecte surtout les diplômés, obligés de trouver refuge dans les activités commerciales. Cette situation incite de plus en plus les parents à orienter leurs enfants vers l'apprentissage d'un métier (menuiserie, maçonnerie, artisanat, commerce, etc....) au détriment de la scolarisation. La gratuité de l'école primaire telle qu'énoncée dans la convention n'est pas effective. Dans la pratique, la contribution des parents d'élèves dans le fonctionnement des écoles est considérable (800 000 000 francs CFA en 1995). Les enfants sont davantage exposés à une fréquentation scolaire de courte durée, voire au risque de ne pas être scolarisés vu les conditions de vie des parents. Le travail des enfants apparaît, à cet effet, comme une solution intermédiaire pour la famille d'amorcer la misère quotidienne ou un moyen de compléter les revenus familiaux.

Sur le plan politique, les efforts consentis dans les deux dernières décennies par le Tchad en vue d'améliorer les conditions des enfants (conventions relatives aux droits de l'enfant en 1990, le programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien, la convention n°182 relative aux pires formes de travail des enfants et bien d'autres lois nationales) se sont révélés inefficaces. Force est de constater que ces conventions et lois ne sont pas adaptées au contexte national. L'application de ces textes se heurte toujours à certaines habitudes et mœurs. Ce qui fait que le Tchad vient de disposer des juridictions pour enfants et des juges pour enfants. Toutes ces difficultés montrent que beaucoup reste à faire pour lutte efficacement contre le travail des enfants au Tchad, *d'où la nécessité d'une analyse du phénomène afin de réveiller les décideurs sur le type de mesure à prendre.*

Des études sur la prévalence du travail des enfants sont ainsi indispensables pour comprendre les logiques qui sous-tendent ce phénomène, étant donné que le travail des enfants est lié aux caractéristiques économiques, démographiques et culturelles des parents ou tuteurs ainsi que de l'enfant. Dans ces conditions, l'analyse empirique explore un ensemble des déterminants du travail des enfants, en mettant l'accent sur les facteurs de l'offre du travail (normes sociales, politiques publiques, marchés des capitaux, pauvreté des ménages, faiblesses du système éducatif, taille et structure des ménages), et de la demande du travail (coûts et compétitivités, niveau de développement technologique, statut économique du chef de ménage). Ces divers aspects jouent un rôle dans les économies subsahariennes, compte tenu des droits et obligations dans les communautés, de l'ampleur de la pauvreté, de la faiblesse du système éducatif et de l'étendue des activités rurales. Ces dernières années, de nombreux travaux ont été réalisés sur le travail des enfants en Afrique. Certains auteurs ont confirmé l'hypothèse selon laquelle la pauvreté est un facteur primordial du travail des enfants (Harsch, 2001 ; Bougroum et Ibourk, 2004 ; La chaud, 2004). Les enfants ne peuvent pas fréquenter l'école lorsque les parents sont pauvres, et que la seule alternative qui reste aux familles est la mise au travail des enfants dont l'aide est non négligeable dans l'agriculture, les tâches domestiques, ou plus encore dans les travaux intolérables. Si cette explication est vraisemblable, il n'en demeure pas moins que le travail des enfants a toujours été pratiqué. Cela laisse à croire que le facteur de la pauvreté des parents n'est pas le seul déterminant de ce phénomène. Il importe d'identifier tous les autres facteurs susceptibles de le favoriser.

Cependant, les résultats provenant des études sur les pays en développement en général ou l'Afrique sub-saharienne en particulier ne renseignent pas suffisamment sur l'état du problème au Tchad, pays appartenant au groupe des « économies à faible revenu » où 54 % de

la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (Banque Mondiale, 2000). Ainsi, si l'on veut lutter efficacement contre le travail des enfants, il est donc important d'identifier les facteurs qui exposent et déterminent ce phénomène.

Les raisons qui justifie le choix du thème de cette étude sont d'ordre social, économique et culturel. En effet, les enfants, non seulement font partie des couches vulnérables mais constituent de futurs cadres, dont l'exploitation à des fins opportunistes présente des effets sans doute néfastes sur la société. Autrement dit, la déficience dans la formation de la personnalité de l'enfant et l'exploitation de la nouvelle génération vont mettre en péril leurs divers rôles dans la société car « l'enfant est le père de l'homme » Sigmund FREUD, 1910 (cité par Messah,2004). L'appréhension de ce phénomène à travers les facteurs économiques, culturels et sociaux pourrait éventuellement amener les différents acteurs sociaux et politiques à une prise de conscience de sa résolution et de sa meilleure gestion.

Partant des constats faits précédemment, cette étude essaiera de répondre à la question suivante : **dans quelle mesure les caractéristiques des enfants, celles des ménages et du chef de ménage déterminent-elles le travail des enfants?** Telle est la question essentielle de l'étude qui nous permettra d'identifier les facteurs explicatifs du travail des enfants âgés de 5 à 14 ans vivant dans un ménage.

Cette étude contribuera à apporter quelques éléments de réponse dans l'explication du phénomène. L'objectif général est d'examiner l'influence des facteurs économiques, sociaux, culturels et démographiques sur le travail des enfants au Tchad. Cette étude poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- Déterminer l'influence des variables socio-économiques tant au niveau du ménage qu'au niveau individuel sur le travail des enfants.
- Evaluer l'impact du niveau d'instruction des parents sur le travail des enfants.
- Mesurer l'influence de l'absence des parents dans le ménage sur le travail des enfants.

La présente étude s'appuiera sur les données de l'EIMT (Enquête à Indicateurs Multiples au Tchad) réalisée en 2000 par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques.

Pour atteindre ces objectifs, ce travail se subdivise en quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur le Contexte de l'étude et l'environnement dans lequel évoluent les enfants. Le deuxième présente la revue des études réalisées dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne sur le travail des enfants (cadre théorique). Le troisième est centrée sur l'approche méthodologique de l'étude et enfin le quatrième aborde l'analyse descriptive et explicative du phénomène.

## ***CHAPITRE : 1 CONTEXTE DE L'ETUDE***

### ***Introduction***

Dans ce chapitre, il est question de présenter un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender l'environnement dans lequel évoluent les enfants de 5 à 14 ans. Plus spécifiquement, nous aborderons les aspects géographiques, la situation démographique et économique du Tchad en général et des ménages en particulier. Ensuite, nous passerons à une présentation de la politique de population au Tchad. Enfin, il sera question de porter une attention particulière sur la législation et les conventions ratifiées dans ce domaine et de faire un bref aperçu sur le système scolaire tchadien.

#### **I.1 CADRE DU PAYS**

##### **I.1.1- Aperçu géographique**

Situé en plein centre de l'Afrique, le Tchad est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la République Centrafricaine et à l'Ouest par le Nigeria, le Niger, et le Cameroun. Par sa superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>, il occupe le cinquième rang des pays les plus vastes d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, le Congo démocratique et la Libye. Malgré cette immensité, le pays est enclavé ; le port le plus proche se situe au Nigeria (port Harcourt) à 1.700 km de la Capitale N'djaména.

Le pays est divisé en trois zones climatiques correspondant aux types d'activités exercée par les enfants. On distingue :

- . Au Nord, la zone saharienne au climat désertique qui s'étend sur environ 780 000 km<sup>2</sup>, avec une pluviométrie dépassant rarement 100 mm par an (23 mm à Faya Largeau). La région est propice aux cultures oasiennes (dattes), à l'élevage des camélins et à celui des ruminants.
- . Au Centre, la zone sahélienne qui couvre une superficie d'environ 374 000 km<sup>2</sup>, avec une pluviométrie comprise entre 100 et 160 mm par an. C'est une région d'élevage par excellence, des cultures de céréales et d'oléagineux. La présence de cours d'eau temporaires permet de réaliser les activités agricoles complémentaires en décrue. La végétation arbustive est éparsse et offre des possibilités de récolte de gomme arabique. Au vu de la nature des activités qui

s'opèrent dans ces deux zones (le Nord et le Centre), les enfants sont plus sollicités pour le pâturage des troupeaux des ruminants et/ou des camélins.

. Au Sud, la zone soudanienne qui couvre une superficie d'environ 130 000 km<sup>2</sup>, avec une pluviométrie se situant entre 700 et 1 200 mm par an. Elle constitue la zone agricole la plus importante du pays. Aux cultures céréalières s'ajoute le coton (principale culture de rente). La région est couverte par une végétation arbustive du type savanique et est arrosée par un réseau hydrographique constitué par le *Chari* et son affluent le *Logone*. Dans cette zone, la main d'œuvre enfantine est sollicitée à cause de l'absence ou de l'insuffisance des matériels de production agricole ou de pêche. L'utilisation des outils rudimentaires dans ces différentes activités a une incidence sur le travail des enfants. C'est pourquoi la possibilité de compléter la force des adultes par celle des enfants dépend de la technique de production appliquée. Car la mécanisation de l'agriculture engendre la baisse de la main d'œuvre enfantine (Diallo, 2002).

### **I.1.2- Situation démographique**

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1993 (RGPH), le Tchad comptait environ 6,3 millions d'habitants dont 48,4 % de sexe masculin et 51,6 % de sexe féminin. Le taux d'accroissement estimé à 1,4 % en 1964 est passé à 2,5 % l'an en 1993, soit un accroissement relatif d'environ 78 % en vingt neuf ans. Cette population atteindrait 9 538 544 d'habitants en 2004,<sup>2</sup> avec une densité de 7,43 habitants au km<sup>2</sup>. Cette rapide évolution de la population est la résultante :

- d'une fécondité élevée et croissante. Le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (Indice Synthétique de Fécondité) est passé de 4,5 en 1964 à 5,4 en 1993 et 6,6 enfants par femme en 1996 (EDS-TCHAD, 1996).

- d'une probabilité de survie qui évolue de manière croissante du fait des progrès de la médecine. Le taux de mortalité infantile estimé à 160 pour mille en 1964, n'était plus que de l'ordre de 132 pour mille en 1993, 102 pour mille en 1996 et 94,8 pour mille en 2003. La population du Tchad est essentiellement jeune puisque 48 % de celle-ci ont moins 15 ans, alors que les personnes âgées de plus de 64 ans représentent 3,5 %. D'après l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), la population active de 6 à 14 ans représentait 14 % de la population active totale. Par ailleurs, le Tchad présente un taux d'urbanisation relativement faible comparé au pays comme le Nigeria et le Cameroun

---

<sup>2</sup> - (<http://www.population data.net /thad.htm>)

(21,5%). La taille moyenne de la population urbaine est estimée à 5,3 personnes par ménage et cet indice varie de 5,1 personnes par ménage pour la ville de N'djamèna à 5,5 personnes pour les autres villes (EDS ,1996/1997).

La forte proportion des jeunes au sein de cette population favorise l'augmentation de la demande en services sociaux de base. Elle entraîne notamment la multiplication des besoins en santé, éducation et emploi, ainsi qu'elle accentue l'état de pauvreté par le biais d'un fort taux de demande d'où la nécessité de la mise au travail des enfants pour renforcer le budget familial.

### **I.1.3- situation économique**

#### **I.1.3.1 cadre général de l'économie**

Le Tchad fait partie des pays les plus pauvres de la planète ; le revenu par tête estimé en l'an 2000 est de 228 dollars US et l'indice du développement humain est de 0,367 le plaçant au 167<sup>ème</sup> rang sur 174 pays (rapport de la Banque Mondiale, 2000). L'agriculture et l'élevage qui constituent les deux poumons de l'économie nationale (82% de la population active) n'arrivent plus à assurer des revenus substantiels aux populations en raison d'une pluviométrie souvent déficitaire et d'une avancée sans cesse du désert.

L'économie tchadienne se caractérise par une faible productivité, surtout dans l'agriculture dont les moyens de production restent rudimentaires et traditionnels. La couverture alimentaire qui était de 220% en 1963 a connu une très forte détérioration dans les années 1980 et 1990 où des déficits chroniques ont été observés et particulièrement en 1983 et 1984 où le pays a dû importer respectivement 45% et 56% de sa production agricole pour satisfaire les besoins de sa population (profil démographique et économique du Tchad, CERPOD 2003). Les années 1970 ont été marquées au Tchad par de sérieuses difficultés économiques et financières qui sont liées au faible niveau de développement économique. Ces difficultés ont été aggravées par la crise politico-militaire occasionnant une rupture économique. Ainsi en 1986, toute l'économie a été mise à mal et 64 % des Tchadiens vivent en dessous du seuil de pauvreté pendant cette période (ECOSIT, 95-96).

Face à cette recrudescence, le Tchad, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, a eu recours au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) pour pallier ce problème. Ce PAS, dont le but est d'assainir les finances publiques, n'a manifestement pas donné les résultats

escomptés. On constate par conséquent, sur le plan social, les effets particulièrement néfastes au cours des années 1980. L'application du PAS s'est soldée par le gel de recrutement dans le secteur public, accentuant ainsi le chômage, dû à la privatisation des entreprises publiques dont plusieurs employés ont été licenciés pour des raisons de restructuration. A cela, s'ajoute la dévaluation du franc CFA de janvier 1994. Cette dernière a aggravé la baisse du pouvoir d'achat et la misère des tchadiens. Ces deux situations ont entraîné la détérioration des conditions de vie des ménages qui n'ont pu être améliorées, d'où la nécessité pour toutes les familles de mettre les enfants au travail afin d'accroître les revenus pour faire face à l'inflation galopante et aux besoins fondamentaux.

Les stratégies de développement mises en œuvre par les Gouvernements des pays en développement et appuyées par les institutions internationales ont pour objectif primordial la lutte contre la pauvreté, notamment l'amélioration des conditions de vie de la population en général et celles des enfants travailleurs en âge d'être scolarisés en particulier.

### **I.1.3.2 Situation de la pauvreté au Tchad**

La lutte contre la pauvreté et l'encouragement de la scolarisation sont pour beaucoup d'auteurs, les principaux leviers de la lutte contre le travail des enfants. L'importance du travail des enfants constatée actuellement dans le monde est due à la pauvreté : aujourd'hui 350 millions d'enfants sont obligés de travailler pour leur survie car 1,3 milliard d'individus (sur 6 milliards d'habitants) dans le monde vivent en dessous du seuil de pauvreté (rapport de la Banque Mondiale). L'UNICEF estime que les enfants représentent 50 % des pauvres vivant dans le monde. On évalue à 650 millions le nombre d'enfants dans un extrême dénuement et leur nombre ne cesse d'augmenter.

Les données disponibles actuellement ne permettent pas d'apprécier correctement l'incidence et la profondeur de la pauvreté au Tchad<sup>3</sup>. Néanmoins, l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT) de 1996-1997 a relevé que 54 % de la population se trouvent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire. Le tableau 1.1 confirme sa très forte prévalence en milieu rural (une proportion de 46,2 %). En se référant aux données démographiques, plus de deux millions d'individus ont des dépenses journalières insuffisantes

---

<sup>3</sup> . Incidence : influence, retombée de la pauvreté sur la population.

Profondeur : la distance, en terme verticale, séparant le seuil de pauvreté des pays en développement et la position qu'occupe le Tchad

pour vivre dans les conditions minimales. Globalement, l'incidence de cette pauvreté est de 41,6 % tandis que sa profondeur est de 43,4 %. Ce qui correspond à 2,735 millions habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté dans le pays.

Le rapport de la Banque Mondiale sur le développement humain publié en 2000 classe le Tchad parmi les huit pays les plus pauvres de la planète. A peine deux enfants sur cinq âgés de 6 à 11 ans fréquentent l'école primaire. Les garçons (45,5 %) sont mieux scolarisés que les filles (32,8 %). Seulement 25,5 % de la population âgée de plus de 15 ans savent lire et écrire. Environ une personne sur trois a accès à l'eau potable et près de trois personnes sur quatre dans les ménages ne disposent pas de latrines.

Ainsi, lors de la quatrième table ronde organisée à Genève en 1998, le Gouvernement tchadien a adhéré à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), censée mobiliser au profit du pays des ressources issues de la remise des dettes. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), dont les principales actions se focalisent sur les secteurs sociaux (éducation, santé, accès à l'eau potable...).

*Tableau 1.1 : Indicateur de la pauvreté selon le milieu de résidence au Tchad (1995-1996)*

Pauvreté	Milieu de rural	N'djamèna	Autres villes	ensemble
Incidence en %	46,2	33,8	38,0	41,6
Profondeur %	48,6	35,0	39,3	43,4

Source : DSEED, Tchad 1998.

#### 1.1.4 Politique de Population

Le gouvernement, ayant perçu l'interaction entre la population et le développement, s'est fixé, dans sa politique de population et de développement, un certain nombre d'objectifs tant globaux que spécifiques dont entre autres :

- promouvoir le bien-être de la population en élevant le niveau de vie de tous, et en particulier les plus démunis ;
- réduire de manière significative la morbidité et la mortalité avec un accent particulier sur la mortalité infantile maternelle et juvénile ;

- assurer une meilleure couverture des besoins de base de la population ou dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'alimentation ;
- augmenter le taux de couverture sanitaire et améliorer l'accessibilité des infrastructures de santé ;
- renforcer la capacité de la femme tchadienne à exercer pleinement ses droits ;
- promouvoir et assurer le droit et le bien-être des enfants et des jeunes conformément aux recommandations du sommet mondial sur l'enfant.

Les objectifs du gouvernement dans cette politique de population répondent bien aux préoccupations de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et de la Charte Africaine des Droits de l'Enfant (CADE) quant au bien-être de l'enfant, du moins les mesures à prendre pour assurer ce bien-être. Toutefois, sur le plan pratique, on note toujours des insuffisances dues souvent au manque de moyens financiers et matériels mais aussi à la volonté politique des gouvernements à mettre effectivement les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs. Du coup la situation de l'enfant n'est guère améliorée. Dans ce contexte les droits de l'enfant ne peuvent qu'être compromis et/ou étouffés.

S'il est reconnu que des efforts louables ont pu être faits, beaucoup reste encore à faire notamment l'harmonisation des textes nationaux avec les dispositions de la CDE et la CADE. Cette harmonisation passe par la révision des textes existants en les améliorant ou en y intégrant certaines situations, objet de préoccupations des dites conventions et qui porte préjudice à l'enfant.

## **I.2 ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT**

### **I.2.1 Situation de l'enfant tchadien**

De par le monde, le travail des enfants est l'un des problèmes majeurs auxquels s'attèlent à résoudre les pouvoirs publics, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales dans les dernières décennies. Plusieurs lois et conventions ont été ratifiées afin d'œuvrer à l'élimination de ce phénomène et de promouvoir l'accès des enfants à l'éducation. Dans ce contexte, il a été ratifié, le 20 novembre 1989 par les Nations Unies, la convention relative aux droits de l'enfant. Dans ce même souci, s'est tenu en 1990, un sommet mondial pour les enfants qui a adopté une déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. A cela s'ajoutent la convention 138 sur l'âge minimum à l'emploi, et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants adoptées par le Bureau International du Travail, respectivement en 1973 et 1999.

A l'instar des autres pays subsahariens, le Tchad n'échappe pas à ce phénomène. Ainsi, il a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant et a pris part au sommet mondial pour l'enfant, ainsi que la convention relative aux pires formes de travail des enfants du 06 novembre 2000. Mais jusqu'aujourd'hui, la convention 138 n'a pas été ratifiée par le Tchad. En plus de ces conventions relatives aux conditions des enfants, un programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien (PRONAFET) a été élaboré et adopté le 31 août 1995. Ce programme vise à assurer la protection, la survie, et le développement de l'enfant. Ensuite, le code de travail qui vient d'être adopté, fixe l'âge d'admission au travail ou à l'emploi à 14 ans. Cependant, la mise œuvre des dites conventions et programmes pose énormément de problèmes. L'enfant tchadien évolue dans un contexte caractérisé par des crises politico-militaires et socioéconomiques.

En dépit des dispositifs pris dans ce sens par le Gouvernement, le travail des enfants poursuit son chemin, notamment dans le secteur informel, principal champ d'application. Dans certaines sociétés tchadiennes, surtout en milieu paysan, l'enfant constitue un important capital de production ce qui explique que les parents préfèrent les initier aux techniques et pratiques de production que de les inscrire à l'école. En plus, l'absence des infrastructures et de personnel qualifié, le taux élevé d'analphabétisme des parents, les mœurs et les coutumes, dans l'ensemble, constituent des difficultés majeures auxquelles se heurtent l'exécution des obligations découlant des lois et des conventions adoptées sur le plan national. Bref, malgré ces obstacles observés ça et là, une ferme volonté politique de la part de l'Etat contribuera à l'élimination de ce phénomène.

## I.2.2 système scolaire

A l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Tchad est confronté au problème de croissance de la population. Le taux de croissance est de 2,5 % en moyenne par an et l'indice synthétique de fécondité est passé de 4,5 en 1964 à 6,6 enfants par femme en âge de procréer (15-45 ans) en 1997. Ainsi, au 31 décembre 2000, on dénombrait 2 249 155 enfants de 6 à 14 ans, soit 35,8 % de la population totale.

L'école a été introduite au Tchad par la puissance coloniale précisément en 1911. Cependant, elle n'est pas développée dans certaines régions. Au départ, le système scolaire a été réservé aux enfants des collaborateurs de l'administration coloniale. Il a fallu attendre

après les indépendances pour que le système éducatif soit ouvert aux enfants issus de toutes les couches sociales. Aujourd’hui, le système éducatif tchadien se compose de trois ordres d’enseignement : l’élémentaire, le secondaire et le supérieur.

\* L’enseignement élémentaire compte 6 années d’études et accueille les enfants âgés théoriquement de 6 à 11 ans. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d’Etudes Primaires et Elémentaires (CEPE).

\* L’enseignement secondaire se décompose en deux branches : la formation générale et la formation technique.

- La première comprend deux cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup>) d’une durée respective de quatre et trois ans. Le premier est sanctionné par le Brevet d’Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le second par le baccalauréat de l’enseignement du second degré.

- La formation technique reçoit d’une part, les élèves de fin de la deuxième année du premier cycle d’enseignement technique pour une durée de trois années en vue de l’obtention du Certificat d’Aptitude Professionnel (CAP), et d’autre part, les élèves de la classe de troisième dans les lycées techniques pour la même durée pour déboucher sur le baccalauréat de technicien.

\* L’enseignement supérieur comprend les facultés, les instituts et les écoles professionnelles. Ces différents établissements accueillent les élèves titulaires du baccalauréat pour une durée qui varie selon les filières et les écoles professionnelles, allant de deux ans (brevet de technicien) à sept ans (les études en médecine).

La crise politico-militaire qu’a connu le Tchad pendant plus de quatre décennies a ébranlé son système éducatif dans la mesure où la grosse part du budget de l’Etat a été consacrée aux dépenses militaires. Le Tchad s’est préoccupé de son système éducatif dans les années 1990 sous l’impulsion du Sommet Mondial de New York et la Déclaration de Dakar sur « l’éducation pour tous » (EPT) à l’horizon 2015. Ces sommets ont pour objectif d’universaliser l’éducation de base afin que 80 % des enfants aient au moins achevé leurs études de base et l’enquête MICS est l’un des outils d’évaluation des progrès réalisés. Une évolution du taux net de la scolarisation a été constatée pendant les années 1994, 1998 et 2001 respectivement de 39,8 %, 52 % et 59,9 %. Ces taux montrent une différence notoire entre les filles (48,5 %) et les garçons (71,1 %)<sup>4</sup> (MEN, 2001).

---

<sup>4</sup> Annuaire de la statistique de l’enseignement primaire, année scolaire 2000/2001.

En dépit des efforts fournis par le gouvernement tchadien en vue d'améliorer le système éducatif, l'offre scolaire demeure toujours insuffisante et inadaptée à la demande. La part de l'éducation dans l'investissement de l'état évolue de manière décroissante, de même, la part de l'éducation dans le PIB, est toujours inférieure à 3 %. Par conséquent, l'effectif des enseignants et les infrastructures sont toujours insuffisants. Nous remarquons en outre la persistance des salles de classe en matériaux non durables (poto poto, autres) tant dans le public, dans le privé que dans les écoles communautaires.

Malgré la hausse du nombre de personnel enseignant, la situation d'encadrement ne semble guerre brillante car le ratio élèves/maître est passé de 68,6 % à 71,2 % en 2000 (rapport MEN, 2001). Ce qui explique une rapide évolution des effectifs des élèves par rapport à la croissance du nombre des enseignants. La répartition des enseignants cache d'énormes disparités, si bien que le ratio élèves/maître n'est pas identique dans toutes les Délégations Départementales de l'Education Nationale (DDEN). On assiste à des conditions d'encadrement précaires avec un ratio de 81 élèves/maître (contre 76 élèves en 1999/2000) dans le secteur public, suivi du secteur communautaire avec 60 élèves/maître et enfin le secteur privé où les conditions d'encadrement semblent être meilleures avec 47 élèves /maître. Mais il faut noter que ce type de ratio ne reflète pas souvent la réalité, il y a parfois des ratios des effectifs pléthoriques qui vont de 100 à 200 élèves/maître dans certaines régions.

Comparé au Cameroun, ces ratios sont relativement élevés. Dans le primaire, le ratio est de 52 élèves par maître. S'agissant des infrastructures, le ratio élèves par classe était de 49. De ce fait, les enseignants et les infrastructures sont toujours insuffisants au Tchad.

*Tableau 1. 2 : Evolution du taux de scolarisation au Tchad*

Année	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Taux brut %	46,1	46,6	51,1	57,5	64,6	67,4	71,6	75,4
Taux net en%	39,8	35,5	39,5	45,8	52,0	55,0	56,6	59,9

Source : MEN, 2000/2001

Tableau 1.3 : Ratio élèves/maître et élèves/classe par statut au Tchad en 2000.

Statut et ratios	Premier degré	
	Elèves/maître en %	Elèves/classe en %
Public	81,0	73,8
Privé	46,5	48,5
Communautaire	60,0	58,3
Total	71,0	68,0

Source : calcul réalisé par l'auteur.

Tableau 1.4 : Ratio élèves/maître et élèves/classe par niveau au Cameroun en 2001.

Niveau et ratios	Elèves/maître en %	Elèves/classe en %
primaire	52,0	24,0
Secondaire	49,0	36,0

Source : MINEFI, 2001a.

## **CHAPITRE 3 : CADRE THEORIQUE**

De manière synthétique, la littérature sur le travail des enfants est nombreuse. Néanmoins, nous tenterons tout au long de ce chapitre d'exposer les aspects théoriques, les principales causes c'est-à-dire celles qui poussent la plupart des enfants au travail. Pour cela, nous analyserons tout d'abord les causes directes liées au travail des enfants avant de voir les causes indirectes. Mais avant d'aborder ces points, il s'avère nécessaire de mettre l'accent sur le caractère juridique et la portée politique de cette étude.

### **2.1- Cadre juridique sur le travail des enfants et impact national**

Depuis sa création, l'OIT a adopté plusieurs conventions relatives au travail des enfants. Cette organisation a principalement fixé un âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail, soit pour un secteur particulier de l'économie soit pour l'ensemble des secteurs économiques, tout en permettant certaines exceptions. L'OIT a adopté sa première convention sur le travail des enfants en 1919, l'année de sa fondation. Il s'agit de la convention n°5 sur l'âge minimum dans l'industrie adoptée par la conférence internationale du Travail à sa première session et ratifiée par 72 pays. Elle interdit le travail des enfants de moins de 14 ans dans les établissements industriels. Ce fut le premier effort international pour réglementer la participation des enfants au travail. Par la suite, l'Organisation adoptera neuf conventions sectorielles sur l'âge minimum d'admission à l'emploi dans les branches ou professions suivantes : l'industrie, l'agriculture, les soutiers et chauffeurs, le travail maritime, les travaux non industriels, la pêche et les travaux souterrains.

Il convient de mentionner un autre instrument de l'Organisation Internationale du Travail, la convention 29 sur le travail forcé, de 1930, adoptée par la conférence générale de l'Organisation le 28 juin 1930. Son rôle est essentiellement de protéger les enfants contre les pires formes d'exploitation. Elle vise à supprimer le recours au travail forcé ou obligatoire.

Les instruments de l'OIT les plus récents et les plus complets sur le travail des enfants sont la convention 138 et la recommandation 146 sur l'âge minimum, datant de 1973. Cette convention se substitue à tous les instruments antérieurs applicables à des secteurs économiques limités. Elle fait obligation aux Etats parties de spécifier un âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et de poursuivre une politique nationale visant à assurer

l'abolition effective du travail des enfants. La recommandation 146 qui l'accompagne fixe le cadre d'action et les mesures essentielles à mettre en œuvre pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Elles sont en effet les premières à avoir reconnu la nécessité d'intégrer la législation fixant un âge minimum à une politique nationale globale ayant pour but d'abolir totalement le travail des enfants. Il est toutefois plus exact de parler d'âges minimums, au pluriel, car l'âge fixé varie selon la nature de l'emploi ou du travail. La convention prescrit de fixer cet âge à 18 ans pour tout travail dangereux, c'est à dire, « tout type de travail qui, par sa nature ou les conditions d'exercice, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ». La convention dispose aussi que les types d'emploi ou de travail visés seront déterminés par la législation nationale ou l'autorité compétente, laissant ainsi à chaque pays le soin de cette décision. Toutefois, la convention dispose, que cet âge peut être abaissé à 16 ans à condition que la santé, la sécurité et la moralité des enfants soient pleinement garanties et qu'ils aient reçu dans la branche d'activité correspondante, une instruction spécifique et adéquate ou une formation professionnelle.

Aujourd'hui peu des pays ont ratifié la convention 138 dont seulement 21 pays en développement. En effet, certains Etats membres de l'OIT, jugent cette convention trop complexe et trop difficile à appliquer en détail. L'arsenal juridique est donc étendu, mais sa portée demeure limitée. En effet, les sanctions prévues par les conventions ne sont pas suffisamment contraignantes. Les Etats parties doivent périodiquement faire état des progrès mis en œuvre soit aux commissions du BIT soit aux comités de l'ONU qui confrontent alors les rapports avec ceux des ONG. Cependant, les violations des règles font l'objet de très longues procédures d'examen suivies de recommandations, mais sur le terrain, ces procédures demeurent souvent sans effet. Même dans les pays industrialisés, les moyens de contrôle restent insuffisants. Dans les pays en développement, le travail des enfants est d'une telle ampleur que le respect des lois passe par une condition préalable : la modification du contexte socio-économique. Les plans nationaux d'action lancés dans plusieurs pays n'ont donc que peu de résultats. Les instruments de contrôle et de sanctions (inspection du travail, police), existent parfois. Certains pays comme le Pakistan, les Philippines ou la Turquie ont mis en place des unités spéciales, et des campagnes d'inspection ciblées, mais partout effectifs et moyens demeurent dramatiquement insuffisants au regard des millions d'exploitations agricoles et d'établissements qu'il faudrait inspecter. Beaucoup de pays se retranchent donc derrière ce manque de moyens pour affirmer que la convention 138 est trop difficile à appliquer.

Pour cela, la dernière convention a été ratifiée en 1999 sous le numéro 182 relatifs aux pires formes de travail des enfants. Cette convention 182 vient donc compléter l'arsenal juridique dont dispose la communauté internationale pour lutter contre le travail des enfants, et notamment la convention 138 sur l'âge minimum d'accès à l'emploi. La convention 182 est axée sur une partie du travail des enfants dont traitent la convention 138 et aussi, dans une moindre mesure, la convention 29 sur le travail forcé, ainsi que d'autres instruments internationaux visant l'abolition de l'esclavage et des pratiques analogues, et sur la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cependant, elle va plus loin et est plus précise que la convention 138 sur certains aspects : par exemple, elle est plus spécifique quant aux types de travail des enfants qui sont interdits pour les moins de 18 ans, en ce qu'elle énumère explicitement, comme pires formes de travail des enfants, l'esclavage et le recrutement ou l'offre d'enfants à des fins d'activités illicites. Enfin, cette nouvelle convention diffère également de la convention 138 en ce qu'elle exige l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants dans des dispositions explicites axées sur des mesures concrètes, notamment celles qui imposent la définition et la mise en œuvre de programmes d'action, de mesures de prévention, de retrait des enfants aux pires formes de travail, de réadaptation et de réintégration sociale, et en ce qu'elle demande que des mesures soient prises pour instaurer une coopération et une aide internationale dans le cadre de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

## **2.2. Fondements théoriques**

La littérature relative aux divers modèles et théories du travail des enfants présente quelques éléments d'analyses, permettant d'orienter les idées et de situer la présente étude.

### **2.2.1 - Modèle de Van et Basu.**

Les approches théoriques contemporaines du travail des enfants se réfèrent à la notion du coût de la consommation et analyse le problème à travers la pauvreté des ménages. Le modèle néo-classique unitaire (Becker, 1974) tente d'expliquer la corrélation entre la participation des adultes au travail, la scolarisation et le travail des enfants. Selon ce modèle, le travail des enfants est considéré comme un bien de consommation utilisé par les ménages pour augmenter le revenu lorsque celui-ci est en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce contexte, Van et Basu (1998) se basent sur deux hypothèses fondamentales : d'une part, « *l'axiome de*

*luxe* » et d'autre part, « *l'axiome de substitution* » pour expliquer la mise au travail des enfants.

*L'axiome de luxe* indique que la participation des enfants au marché du travail ne prévaut que si le ménage a un niveau de vie inférieur à un seuil critique. Autrement dit, non seulement la scolarisation et le loisir sont des biens de luxe ; mais il faut noter que les parents sont altruistes. Plus le revenu des parents s'améliore, moins travaillent les enfants dans la mesure où les ménages riches ne font pas usage du travail des enfants à l'opposé des ménages pauvres. Les enfants issus des ménages riches s'occupent d'autres activités (éducation, loisirs...), mais lorsque ce revenu du ménage se détériore, les parents font recours à la main d'œuvre infantile pour maintenir le niveau de vie des ménages.

*L'axiome de substitution* suppose que les enfants sont des substituts parfaits à la force de travail des adultes. Ce qui explique que l'entreprise ou la firme est indifférent entre employer la main d'œuvre infantile et la main d'œuvre adulte, du fait que le rendement entre ces deux forces de travail est la même. Selon ces deux auteurs, le salaire sur le marché du travail est déterminé en fonction de l'offre et de la demande du travail, et compte tenu de l'infériorité du salaire des enfants par rapport à celui des adultes, l'employeur aura tendance à préférer la main d'œuvre infantile que celle adulte pour une productivité du travail jugée égale (équivalent).

Van et Basu montrent deux équilibres possibles : le premier concerne le « *good economy* » c'est- à -dire une économie dans laquelle le salaire du décideur est suffisamment élevé pour maintenir l'enfant en dehors du marché du travail. Cette situation s'apparente à celle des pays développés où les salaires des adultes sont suffisamment élevés pour que les parents puissent se passer du revenu des enfants. Le deuxième équilibre concerne le « *bad economy* ». Dans cette économie l'interaction des deux hypothèses (pauvreté et substitution ) contribue à la détérioration du niveau de vie du ménage. Le salaire des parents est trop faible pour leur permettre d'acheter du loisir pour les enfants. Ainsi, la pauvreté conduit les enfants sur le marché du travail qui dans cette économie sont en concurrence directe avec les adultes.

En dépit de la pertinence de ce modèle, les hypothèses de Van et Basu présentent quelques limites. Selon l'axiome de luxe, la pauvreté est un élément primordial qui détermine le travail des enfants et l'altruisme permet d'écartier la thèse de la malveillance des parents. Or, ces hypothèses ont fait l'objet d'une large discussion dans la littérature empirique selon laquelle

la pauvreté n'est pas le seul facteur qui explique la prise de décision parentale d'offre de travail des enfants ( Canagarajah et Coulombe, 1997 ...). Tout comme l'altruisme ne permet pas de comprendre les mécanismes aboutissants à la prise de décision des parents dans le cadre de la mise au travail des enfants. De même, l'hypothèse de substitution entre l'enfant et l'adulte laisse voire une insuffisance car l'expérience, la capacité physique des enfants ne leurs permettent pas toujours de concurrencer la performance et la qualification des travailleurs adultes.

### **2.2.2 - Théorie du capital humain**

La théorie du capital humain est fondée sur le lien qui existe entre l'éducation, la santé et la croissance économique. Cette assertion a montré que la formation est assimilée à un équipement dans lequel on incorpore le progrès technique (G. Becker, 1964 ; T. W. Schultz, 1961) et que chaque année supplémentaire d'éducation élève le revenu à l'avenir (Denison, 1967). La théorie a été élargie à l'explication du travail des enfants selon laquelle la faible accumulation du capital constraint les enfants à travailler dans le secteur informel (Baland et Robinson, 2000; Rangan, 1999).<sup>5</sup> Ainsi, lorsque le temps de l'enfant est entièrement consacré au travail, il n'accumule pas assez de capital humain pour prétendre travailler dans le secteur formel et par voie de conséquence, assurer le bien de son enfant. L'éducation est perçue comme un coût d'investissement pour les ménages. Ces coûts prennent la forme des coûts directs (les frais de scolarité, les livres, les uniformes...) et les coûts d'opportunités (M. Bonnet, 1993 ; Y. Diallo, 2002). Or, les enfants ne peuvent pas fréquenter l'école lorsque les parents sont pauvres (Rodgers et Standing, 1981b; Van et Basu, 1998 ; Schlemmer, 1996 ...). De ce fait, l'offre du travail des enfants est liée aux conditions de vie des ménages. Les fortes contraintes de liquidité auxquelles sont soumis les ménages accroissent les coûts d'opportunités des autres activités que la scolarisation (M. Bougroum et A. Ibourk, 2004). Le travail des enfants résulte du rapport coût- bénéfice. Ce faisant, la décision de la mise au travail des enfants dépend du différentiel entre le coût de l'éducation et le gain que cette formation rapporte dans l'avenir. C'est-à-dire les parents scolarisent plus les enfants lorsque le rendement est plus élevé que son coût. Par contre, les parents scolarisent moins les enfants lorsque le coût apparaît supérieur aux gains que cette éducation rapporte aux parents. Cette thèse de la pauvreté des ménages est au centre de l'arbitrage entre l'investissement physique et l'investissement dans le capital (Diallo, 2002). Ainsi, en terme de la stratégie de survie, les

---

<sup>5</sup> - cité par A. BHUKUTH ,2004

parents sollicitent la main d'œuvre infantile pour subvenir aux besoins quotidiens du ménage plutôt que d'investir pour la formation.

### **2.2.3 Théorie Marxiste**

D'une certaine façon, les travaux d'inspiration marxiste insistent sur la rationalité économique et sociale de la production. Cette théorie fait du concept de classe le noyau du rapport de production et caractérise la structure des sociétés. En se référant à cette approche, Miles (1982), analyse les positions et structures des classes, en suggérant que la démarche « *commence par l'identification de son mode de production dominant, du fait que ceci constitue le fondement pour une identification ultérieure des deux classes déterminantes* ». (1982 :156).

Deux classes antagonistes, notamment la classe ouvrière d'une part et le mouvement bourgeois d'autre, part constituent la première étape de la division d'une société. Cette division révèle des situations ou des structures des positions de classe. Pour expliquer les différences idéologiques ou des classes et la situation des groupes distincts au sein de la classe ouvrière, Miles introduit le concept de « fraction de classe ». Ce concept a fait l'objet d'une étude par l'auteur sur la population noire en Grande Bretagne moderne.

Inspiré de cette étude, Lavalette (1994) applique le travail des enfants à la « fraction des classes ». Il soutient que la différenciation idéologique et la construction du concept enfants ont placé ceux- ci dans une position inférieure au sein du système de sériorité. Cette analyse de classe ne prend pas en compte des différences d'âges. D'après Lavalette, les enfants forment des fractions de classes très spécifiques et cette conception permet de reconnaître la différence idéologique opposant les adultes et les enfants. En outre, elle permet surtout d'insister sur l'importance de leur appartenance de classe quant à la détermination de leur expérience de vie et de leur position globale dans la structure sociale. Ainsi les enfants sont astreints au travail par une pure domination des adultes ou des personnes plus âgées.

### **2.2.4 Théories féministes**

L'approche féministe a attiré l'attention sur le rôle déterminant des rapports de sexe. En effet, les théories visant à expliquer le comportement procréateur en terme de stratégie familiale laissent implicitement entendre que la famille serait une unité homogène dans laquelle tous les membres contribueraient de façon égale aux activités de production et de

reproduction et que ces contributions seraient redistribuées sur une base égalitaire. La question cruciale posée par l'approche féministe concerne la force de travail des enfants : qui la produit et qui en profite ?

Se basant sur l'approche féministe, Philips et Taylor (1980) étudient la position de la femme sur le marché du travail. Ces auteurs affirment que les phénomènes «économiques» tels que la classification des aptitudes rattachées à certains travaux et la variation du niveau salarial pour les tâches sexuellement attribuées ne sont pas déterminés par des facteurs purement économiques. Cette assertion a été approuvée par Elson selon laquelle ces phénomènes sont «systématiquement structurés par la hiérarchie du sexe, hiérarchie selon laquelle la femme, en tant que de sexe féminin, a un rang inférieur à l'homme, en tant que de sexe masculin. La différentiation par le sexe est socialement construite et, bien que soit fondée sur une différentiation biologique, elle ne peut être réduite à celle – ci.» (1982 :488). Elson montre que le travail des enfants est la résultante de l'influence et de l'interaction d'un certain nombre de «Sources d'autorités» des âges avancés. La position de l'enfant par rapport au travail doit être considérée comme le fruit d'une «*construction sociale d'une hiérarchie par l'âge ; d'un système de séiorité dans lequel les cadets, en tant que tels, ne peuvent atteindre un statut social plein*» (*idem* : 492). Mais elle est aussi due au rapport de domination adapté à son exploitation (le paternalisme) (Morice, 1996).

## **2.3 Facteurs associés au travail des enfants**

Les causes primordiales de la mise au travail des enfants seraient d'ordre économique et social. Il s'agit notamment de pauvreté des ménages, des dysfonctionnements du système éducatif, des bouleversements familiaux et de l'impact du VIH/SIDA..

### **2.3.1 Pauvreté des ménages et mode de production**

La pauvreté économique des ménages semble être un facteur important du travail des enfants. Elle est généralement avancée pour légitimer la mise au travail des enfants ou de leur fréquentation scolaire. Dans la plupart des pays en développement, l'incidence des crises économiques aggravées par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) a beaucoup influencé le comportement des ménages. L'une des réponses à cette crise est le développement du secteur informel à travers notamment l'expansion des unités à l'échelle des ménages. Ceci a pour conséquence le recrutement de la main enfantine. Une étude menée à

partir des données de l'enquête sur les conditions de vie de ménage en Côte d'Ivoire (living standards survey, 1998) révèle que la possession d'une entreprise familiale est une réalité à deux facettes. D'une part, elle favorise le travail des enfants pour le compte de leurs parents, d'autre part, elle entraîne une augmentation des revenus de l'entreprise.

Les ménages dont la survie est fragile (ceux dont la pauvreté est extrême) ont tendance à sacrifier toutes les ressources disponibles à la production. L'un des moyens de différencier le travail des enfants dans les couches très pauvres, moins pauvres, ou non pauvres, consiste à examiner la façon dont elles réagissent face à la demande du marché (BIT, 2004). Les familles les plus pauvres ont toutes les chances d'être enfermées dans le piège de la survie : plus la pénurie d'emploi se fait sentir, plus les familles autorisent leurs enfants à entrer dans le marché du travail en vue de couvrir leurs besoins.

Plusieurs études réalisées à travers le monde et en particulier en Afrique subsaharienne se sont intéressées au travail des enfants et montrent que la prévalence du travail des enfants est la résultante de la pauvreté. En d'autres termes, la pauvreté entretient le travail des enfants. Ces vagues de recherches scientifiques ont permis de mieux cerner le phénomène qui s'est opéré tant dans les pays occidentaux que dans les pays en développement. Tous ces travaux ont notamment montré que le travail des enfants constitue un facteur non négligeable pour la survie des nombreuses familles. Ce qui laisse croire que les conventions, les lois et les déclarations imposant l'obligation scolaire sont loin de faire disparaître les mineurs dans les plantations, dans les champs de mines d'or ou dans les champs agricoles. Ainsi pour mieux appréhender la réalité du travail des enfants à travers la pauvreté, nous nous référons aux études menées par certains auteurs, malgré que les obstacles conceptuels ne permettent pas d'avoir une image correcte du travail des enfants à partir des statistiques officielles:

En analysant les débats sur l'enfance pauvre au Brésil, Roseline A. (1996) observe que la plus forte proportion des enfants dans les rues du Brésil s'explique en plus grande partie par la pauvreté : il met en fait l'accent sur les études semblables effectuées entre les différentes régions du pays et a fait comprendre l'importance de la variable pauvreté comme explication de l'entrée précoce dans le monde du travail. Pour étayer cette étude, l'auteur montre que l'entrée dans le monde du travail dépend de l'importance du rôle du père et confirme que les enfants commencent à travailler en obéissant à un ordre de priorités établi. Ces priorités ne dépendent non seulement des besoins économiques mais aussi et surtout en fonction d'une hiérarchie de sexe, d'âge et statut. Il poursuit dans ce sens, que le travail précoce empêche la

fréquentation scolaire. Cette analyse confirme l'étude menée par certains auteurs selon laquelle, le sexe du chef de ménage, le statut familiale, le nombre des personnes dans le ménage serait les facteurs qui déterminent le travail des enfants ( Morice, 1996).

Pour le cas du Burkina Faso, Lachaud (2004) estime que le niveau de vie des ménages est négativement associé au travail des enfants. Ce phénomène est plus déterminé dans les ménages pauvres que dans les ménages riches. Ainsi l'auteur montre que 44,1 pour cent des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent et que le ratio du travail des enfants, par rapport au niveau de vie, est deux fois plus élevé dans les ménages pauvres que dans les ménages riches (respectivement de 51,9 et 25,5 pour cent), indépendamment du sexe et de l'âge de l'enfant. C'est à une conclusion semblable que sont parvenus les auteurs comme Harsh (2001), Diallo (2001), Soulaymanou (2001) dans d'autres régions. Ces derniers ont pu observer que le niveau de vie des ménages est négativement associé au travail des enfants, et confirment que plus le niveau de vie des ménages est élevé, moins les enfants travaillent.

Une enquête menée par l'OIT en 1999 au Zimbabwe atteste que les enfants des milieux défavorisés sont les plus susceptibles de chercher un emploi, elle conclut que 88 pour cent des enfants de 5 à 17 ans qui travaillent, viennent des foyers dont les salaires mensuels sont inférieurs à 2000 dollars Zimbabwéens. Dans le même ordre d'idée, madame Leila Scheikh, Directrice de l'association des femmes dans les médias de Tanzanie, déclare : « le plus gros problème, c'est la pauvreté ».

Au Tchad, l'étude de l'Unicef (1999) sur les enfants bouviers dans le sud-est (Moyen Chari) du pays montre que les causes de la non scolarisation des enfants s'expliquent à 30 pour cent par l'irresponsabilité des familles, à 26 pour cent par le manque de soutien, puis à 18 et 13,7 pour cent respectivement par l'état d'orphelin et par le désintérêt des enfants à faire l'école. Ces poids de cause de non scolarisation résultent de la misère, de la condition dans laquelle évoluent les parents c'est-à-dire l'état de pauvreté. Certains ne se débarrassent pas non seulement de leurs enfants pour avoir moins de bouches à nourrir, mais ils vont, au pire, vendre leurs enfants aux éleveurs pour une modeste somme de 10.000 à 15.000 francs Cfa. « C'est la pauvreté qui est la cause principale du travail des enfants chez nous au Tchad », a indiqué Raymond Doul, un représentant de l'Association Jeunesse Anti-Clivage (AJAC).

La contrepartie du travail effectué par enfants est relative, elle dépend des clauses du contrat. En ce qui concerne la rémunération en nature, les employés reçoivent un veau en contrepartie du travail fourni pour une durée qui varie entre 6 à 9 mois. Le cas le plus frappant, affirme K.Djiraibé, est le «*pâturage nocturne* » autrement dit, « *en dehors des heures normales du travail, l'enfant se doit de conduire les bœufs nuitamment pour le pâturage. En cas de refus, l'enfant bouvier est châtié : torture, modification du contrat (prolongement de durée de contrat) par exemple de 9 mois au lieu de 6 mois comme initialement prévu* ». Ce pâturage nocturne expose les enfants à tout risque, soit aux bêtes féroces, soit aux serpents ou encore aux blessures provenant d'autres causes. De ce fait, il y a une violation de l'article 206 du code de travail qui stipule que : «*le travail de nuit des enfants âgés de moins de 18 ans est interdit* ». L'enfant est la richesse la plus sacrée qui a été donnée à l'homme. Garantir son bien-être, c'est assurer l'avenir de demain.

« *Il n'y a pas d'espoir plus sacré que celui que le monde fonde sur ces enfants. Rien n'est plus important que de garantir le respect de leurs droits, leur bien-être et de leur assurer une existence à l'abri de la peur et du dénuement, dans la paix* » affirme KOFI ANNAN, secrétaire général des nations unies.

Enfin, les jeunes filles tchadiennes (8 à 15 ans) quittant leur village à la recherche des emplois domestiques (de maison) dans les villes. Celles-ci représentent un bon marché pour les employeurs et elles sont soumises à un travail qui varie de 10 à 12 heures de temps. « *je fais la vaisselle et la lessive, nettoie les chambres, balaie la cour, lave les enfants, prépare le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Je finis entre 17h et 18 h et je rentre chez moi le soir vers 20 h, tout fatiguée* »<sup>6</sup> explique Marcelline. Ces filles sont généralement mal payées, leur salaire moyen mensuel varie entre 5 000 et 15 000 Francs CFA (10 à 30 dollars) d'après NTAKIYIMANA, chargé de la protection de l'enfant au Fonds des Nations Unies (UNICEF) au Tchad. D'autres font l'objet de l'harcèlement sexuel, et en cas de refus, elles sont victimes de tortures ou de renvoi sans le payement des arriérés du salaire. La manière dont les enfants tchadiens sont traités n'est ni plus ni moins une forme d'esclavage des temps modernes. Il va sans dire que cette pratique s'inscrit dans les trois premières catégories des pires formes de travail des enfants énoncées dans la liste par la communauté internationale, à savoir l'esclavage, le trafic, la servitude pour dettes et autres formes de travail forcé (BIT, 2004).

---

<sup>6</sup> cité par IRIN : département d'information humanitaire.

Malgré cette forte corrélation entre le niveau de vie des ménages et le travail des enfants, l'étude présente quelques insuffisances pour la simple raison que la pauvreté à elle seule n'explique pas en totalité le travail des enfants. Cette hypothèse tient dans certains milieux et est remise en cause dans d'autres. Des études menées au Ghana (Canagarajah et Coulomb, 1997), en Zambie (Nielson, 1998) et en Côte d'Ivoire (Diallo, 2002) ont montré l'absence de relation significative entre la pauvreté des ménages et le travail des enfants. Cela laisse voir que le phénomène du travail des enfants peut être observé tant du côté des ménages pauvres que des ménages riches. A titre illustratif, l'enquête menée en Thaïlande en 1992 montre que 50% seulement des enfants travailleurs appartiennent aux ménages pauvres.

Ce constat fait croire que si la pauvreté domine encore dans les familles des enfants travailleurs, on rencontre plus aussi d'enfants qui choisissent de gagner un revenu plutôt que de poursuivre des études secondaires. A ce point, le travail des enfants ne relève donc plus nécessairement de la stratégie d'une famille cherchant à alléger sa pauvreté, mais plus d'une stratégie de réorientation professionnelle envisagée par l'enfant lui-même (Chantana, 1996). Pour cette raison, il s'avère opportun d'explorer d'autres pistes qui contribuent à la mise au travail des enfants telles que : le dysfonctionnement du système éducatif, les bouleversements familiaux, l'impact du VIH /SIDA...

### **2.3.2 Dysfonctionnement du système éducatif.**

Malgré que la pauvreté des familles constitue un facteur primordial de la mise au travail des enfants, l'échec du système scolaire ou le dysfonctionnement du système éducatif constitue l'un des facteurs principaux du travail des enfants (Diallo, 2002 ; Bougroum et Ibourk, 2004). En effet, la scolarisation constitue pour les enfants la principale occupation alternative à l'entrée sur le marché du travail. Cette alternative a été mise à mal par la faiblesse du système scolaire. On estime aujourd'hui que plus de 130 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Ce nombre atteindrait 404 millions si l'on inclut tous les enfants de moins de 18 ans (UNICEF, 2003). Chiffres qui corrèlent bien avec la proportion des enfants qui travaillent à travers le monde. La faiblesse des infrastructures scolaires et du personnel éducatif constitue un handicap de la politique de scolarisation menée par le Gouvernement tchadien.

Outre les faiblesses d'infrastructures scolaires et du personnel éducatif, d'autres raisons essentielles comme les frais scolaires des élèves peuvent expliquer la mise au travail des enfants. L'enseignement n'est pas gratuit comme il est prévu dans la déclaration de Dakar sur

l'éducation pour tous, il renferme des coûts directs et indirects. Ce qui pousse le plus souvent les enfants à travailler pour payer leur scolarité (UNICEF, 1997 ; Van et Basu, 1998). De plus, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à l'éducation pour la simple raison qu'ils ne disposent pas d'école à proximité de leurs habitations (BIT, 1996).

### 2.3.3 Bouleversements familiaux

Selon le petit Larousse, la famille est un ensemble formé par le père, la mère et les enfants. Au sens large du terme, elle se définit comme un ensemble de personnes qui ont des liens de parenté par le sang ou par alliance. Ce qui fait d'elle la cellule de base de la société. L'enfant est appelé à grandir dans sa famille, il a le droit à l'éducation, à la protection et à être nourri, bref grandir dans la dignité.

La stabilité dans la famille constitue un atout majeur dans la protection et l'avenir de l'enfant. Or il y a des années que la société dans son ensemble est marquée et reste marquée par les bouleversements familiaux. Ces phénomènes sont de nature et de forme diverses, avec les déchirements et les déchirures. Ils sont d'ordre politique, scientifique, économique et social et culturel. Ces bouleversements remontent depuis la deuxième guerre mondiale en passant par la mondialisation, la globalisation, la cœxistence conflictuelle avec la modernité et la tradition des sociétés africaines. En effet, ces bouleversements provoquent non seulement l'éclatement des fondements du fonctionnement social et culturel, et une société malade de son école, mais aussi et surtout, l'attrait de l'argent, l'attriance de la ville considérée comme source de biens matériels (Ténébaya et Hélène, 1999). Cette crise des biens d'équipements et sociaux entraîne des migrations et l'exode rural des jeunes, voire de ceux et celles à l'âge d'être scolarisés.

Or, on constate avec amertume que beaucoup de parents (pères ou mères) abandonnent des familles suite à une mal compréhension dans le foyer. L'absence de l'un des conjoints provoque une lourde charge pour l'autre. Ce qui influence négativement l'harmonie de la famille et par voie de conséquence conduit les enfants vers la rue, le banditisme. Ce phénomène entraîne surtout la déperdition scolaire faute de soutien des parents, et particulièrement celle des filles qui progressent insidieusement vers la prostitution. Celle-ci constitue pour elles la meilleure voie pour répondre à ces besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, se déplacer...). Pourtant, cette pratique présente le plus souvent des

conséquences incalculables (grossesse indésirée), voire mortelle (l'avortement provoquant parfois la mort, exposition aux pandémies notamment le MST et le VIH/sida).

Ces enfants sont en face d'une éducation hypothéquée, d'une absence cruelle de nourriture, de soins de santé et même d'habillement. Ce qui laisse voir une violation de l'article 203 du code civil relatif à l'obligation de nourriture et d'entretien des enfants.

### **2.3.4 Impact du VIH/SIDA**

Enfin, la dernière cause majeure de travail des enfants, est l'épidémie de sida qui sévit depuis plusieurs années en Afrique et en Asie. Avec près de 30 millions d'adultes et d'enfants infectés par le VIH en 2000, l'Afrique sub-saharienne constitue en effet la région la plus durement touchée. Cette région enregistre à elle seule 50% des 8 500 infections nouvelles qui surviennent chaque jour dans le monde. Le VIH ne se limite plus aux villes mais se répand maintenant à une vitesse alarmante dans les zones rurales et elle touche la population paysanne, en particulier les personnes les plus productives c'est- à- dire celles âgées de 15 à 45 ans. Par conséquent un grand nombre de chefs de familles sont morts du sida, et les familles s'enfoncent de plus en plus dans la pauvreté et les responsabilités sont de plus en plus lourdes pour les survivants, particulièrement les enfants (BIT, 2004). Interrogé sur le travail des enfants dans les plantations de thé de Tanzanie, M. Norman Kelly, Directeur général de la plantation Brooke Bond, répond : «*La main-d'œuvre adulte diminue rapidement en raison de la forte incidence du VIH/sida parmi les travailleurs* ».

Une étude réalisée par l'UNICEF dans six pays de l'Afrique de l'Est et d'Afrique australe constate que "le VIH/sida démantèle les familles et augmente les possibilités d'exploitation des enfants par le travail... Juste à l'âge où les enfants devraient aller à l'école, leurs lourdes et nouvelles responsabilités de chefs de familles les forcent à abandonner leur scolarité". Cette cause de travail des enfants, ne peut malheureusement pas être combattue par les conventions internationales, mais par un immense travail de prévention des risques du sida en Afrique et en Asie, travail colossal difficilement réalisable.

## **2.4 Facteurs sociodémographiques**

Ces facteurs sont identifiés à travers les caractéristiques individuelles de l'enfant, celles du ménage et du chef de ménage.

#### **2.4.1 Caractéristiques individuelles de l'enfant.**

Les enfants travailleurs accumulent un grand retard de croissance, grandissent moins et sont plus maigres que les écoliers sur le plan physique (BIT, 1998). En général, le temps disponible pour l'enfant est reparti entre l'école, le travail et le loisir.

##### **- âge de l'enfant**

L'âge est une variable cruciale pour toute étude démographique. La plupart des études sur les facteurs de l'exploitation des enfants ont montré une corrélation nette entre l'âge et le travail des enfants. Le travail des enfants évolue avec l'âge (Poirier et al, 1996). Cet effet suggère que plus l'enfant avance dans l'âge, plus il serait enclin à développer une attitude négative vis-à-vis de l'école (Bougroum et Ibourk, 2004) pour le simple fait que certains de ces enfants prennent part aux travaux familiaux lorsque la subsistance est en jeu ( Marcoux, 1997 ). D'après les résultats de l'enquête réalisée au Ghana, au Sénégal, et en Inde en 1991 et 1992, les enfants travailleurs sont en moyenne plus âgés (environ treize à quatorze ans) que ceux qui ne travaillent pas (dix à onze ans). Les taux d'activités selon l'âge évoluent tant pour les garçons que pour les filles.

##### **- Sexe de l'enfant.**

Plusieurs études font état de la discrimination entre les filles et les garçons en matière de la scolarisation. Pendant de nombreuses années, il est de tradition que les filles contribuent à des tâches ménagères alors que les garçons sont scolarisés. Cette pratique est considérée par les pays en développement comme normale (Lange, 1998). Les coûts scolaires constituent des freins supplémentaires à la non scolarisation des filles. Une étude réalisée au Burkina Faso par exemple a montré que le taux d'activité des enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école est trop accentué chez les filles (64 % chez les filles contre 38 % chez les garçons), de même leurs chances d'accès à l'école sont majoritairement faibles (70% des filles contre 30% des garçons), (Poirier et al, 1996). Il faut noter que ce type de travail des filles concerne beaucoup plus le travail domestique et le commerce, par contre, les garçons sont plus représentés dans les secteurs d'agriculture ; de l'artisanat etc. Ce qui reflète d'une certaine manière la division sexuelle du travail des adultes. Cette segmentation du travail est le fruit d'un construit social (Diallo, 2002). Dans la même foulée, cette relation a été également prouvée par d'autres auteurs (Boyden, 1992 ; Soulaymanou, 2001 ; La chaud, 2004).

**- Statut de confiage :**

Traditionnellement, les parents confient certains de leurs enfants à d'autres pour être éduqués comme les enfants de la famille d'accueil. En contrepartie de l'éducation dont ils bénéficient, ces enfants contribuent souvent aux activités du ménage d'accueil. Les mutations de la société africaine sont telles que cette situation a tendance à devenir une exploitation des enfants. Une étude réalisée au Burkina Faso montre que la participation des enfants au travail varie selon le lien de parenté avec le chef de ménage. En général, les enfants du chef de ménage travaillent moins que les autres enfants (Poirier, Baya et Zoungrana, 1996). En principe, c'est au parent de l'enfant, plus que tout autre membre du ménage, qu'incombe le devoir de lui procurer assurance et sécurité.

A cela s'ajoute d'autres faits plus marquant, ceux des enfants « talibés » (disciples). Le plus souvent, les garçons âgés de 4 à 15 ans confiés par les parents à des marabouts pour des raisons de formation coranique font l'objet de tout traitement. Ceux-ci sont utilisés à d'autres fins, notamment pour faire la mendicité pour enrichir leur maître au lieu d'être éduqués. « Ces talibés écument les rues à la recherche des butins pour leurs maîtres » constate Ténébaya et Hélène (1999).

#### **2.4.2 Caractéristiques du ménage**

Parallèlement aux caractéristiques individuelles de l'enfant, les caractéristiques du ménage contribuent à la mise au travail des enfants. Des recherches ont fait mention de la taille du ménage, la région de résidence et le nombre des enfants de moins de cinq ans....

**- Taille et la composition du ménage.**

Quel que soit le domaine d'étude sur l'activité des enfants, les caractéristiques du ménage constituent un facteur non négligeable dans l'attitude des individus en matière de mise au travail des enfants. Dans la plupart des familles où la taille est élevée, il se pose un certain nombre de problèmes en matière de charges scolaires. Les parents éprouvent des difficultés à assurer normalement les dépenses scolaires du fait de la diminution du revenu par tête. Pour pallier la dégradation du pouvoir d'achat, l'entrée en activité des enfants est la seule alternative qui reste aux ménages pauvres ( Roseline A. 1996 ; Canagarajah et Coulombe, 1997). Dans certains pays à l'image du Bangladesh et des Philippines, deux projets ont vu le jour : le premier, Food-For-Education (FFE), vise à prendre en charge les parents favorables à la scolarisation de leurs enfants. Le deuxième, programme des stratégies éducatives

novatrices, permet aux enfants de travailler au sein de l'école sous le contrôle des ONG et des enseignants et ces enfants reçoivent en contrepartie un revenu. Ces stratégies ont limité les abandons scolaires et les enfants ont fait preuve de ponctualité et d'assiduité.

Ce point de vue devrait être relativisé. En effet, il est possible que dans les ménages de grande taille on retrouve beaucoup plus de personnes adultes, ce qui favoriserait une répartition et une redistribution des tâches au sein des ménages. Dans de tels ménages, le risque pour les enfants de travailler est amoindri. Ce qui est conforme aux résultats d'une enquête menée au Mali en 1993 qui révèle que les enfants âgés de 8 à 14 ans courrent plus le risque de fréquenter l'école quand ils appartiennent à un ménage de grande taille (Marcoux).

### **Milieu de résidence**

S'agissant du milieu de résidence, la socialisation par le travail a été l'un des traits dominant des sociétés traditionnelles africaines. Les enfants sont toujours impliqués aux travaux agricoles et domestiques dès leur jeune âge. L'urbanisation quant à elle n'entraîne pas la prise de conscience des ménages urbains qui, par ailleurs, s'accommodeent des réalités qui nécessite l'utilisation de la main d'œuvre enfantine. L'émergence des activités informelles liées au commerce ou à l'artisanat nécessite de plus en plus le recours au service des enfants (Piamalé, 2004). Dans les principales villes du Tchad, les activités exercées par les enfants sont variées : vendeurs à la sauvette des cigarettes, des journaux et des petits articles, serveur dans des bars, des restaurants et des buvettes, cireurs des chaussures, domestiques, pousseurs, souffleurs dans les ateliers de fabrique des marmites, aides dans les ateliers de menuiserie etc.

#### **2.4.3 Caractéristiques du chef de ménage**

Les caractéristiques des chefs de ménage déterminent le travail des enfants. Certains travaux confirment que les enfants sont mis au travail en fonction du sexe du chef de ménage.

A l'exception de Madagascar et de l'Ile de la réunion où la proportion des femmes chefs de ménage est élevée (plus de 20%), on assiste le plus souvent à une prédominance des hommes chefs de ménage (Gendreau, 1996). Un ménage dirigé par une femme demande plus la force de ses enfants que celui dirigé par un homme (Nadeem, 2001<sup>7</sup>; Lachaud, 2004). Cela peut s'expliquer par l'hypothèse de la pauvreté car dans la plupart des pays africains les femmes représentent plus de 50% des pauvres (B. Mondiale, 2000). Plus le chef de ménage vieilli,

---

<sup>7</sup> - cité par MESSAH

plus il sollicite le travail des enfants pour négocier son dernier séjour avec la nature (Messah, 2004).

#### **Niveau d'instruction du chef de ménage.**

Le faible niveau d'instruction et de compétence des parents a également un impact négatif sur le travail des enfants et leur avenir. Si les parents sont peu éduqués, leurs enfants ont peu de chance d'être sensibilisés à l'éducation au sein du foyer et ils n'aspirent donc pas à fréquenter l'école (BIT, 2004, Lachaud, 2004). Scolariser n'est pas trop valorisé ou apprécié par les familles non instruites. De même, si les parents n'ont suivi aucune formation spécialisée ou qualifiante, ils ne voient pas forcément l'intérêt pour les enfants d'en bénéficier. Ainsi, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, moins les enfants travaillent. Cette relation a été prouvée indirectement par d'autres selon lesquels, le niveau de revenu des parents influence la mise au travail des enfants (Marcoux, 1993 ; Diallo et Koné, 2001 ; Diallo, 2002). En effet, l'éducation accroît la production de l'individu et par voie de conséquence, provoque l'augmentation du revenu (Ouedraogo, 1999).

#### **Religion du chef de ménage.**

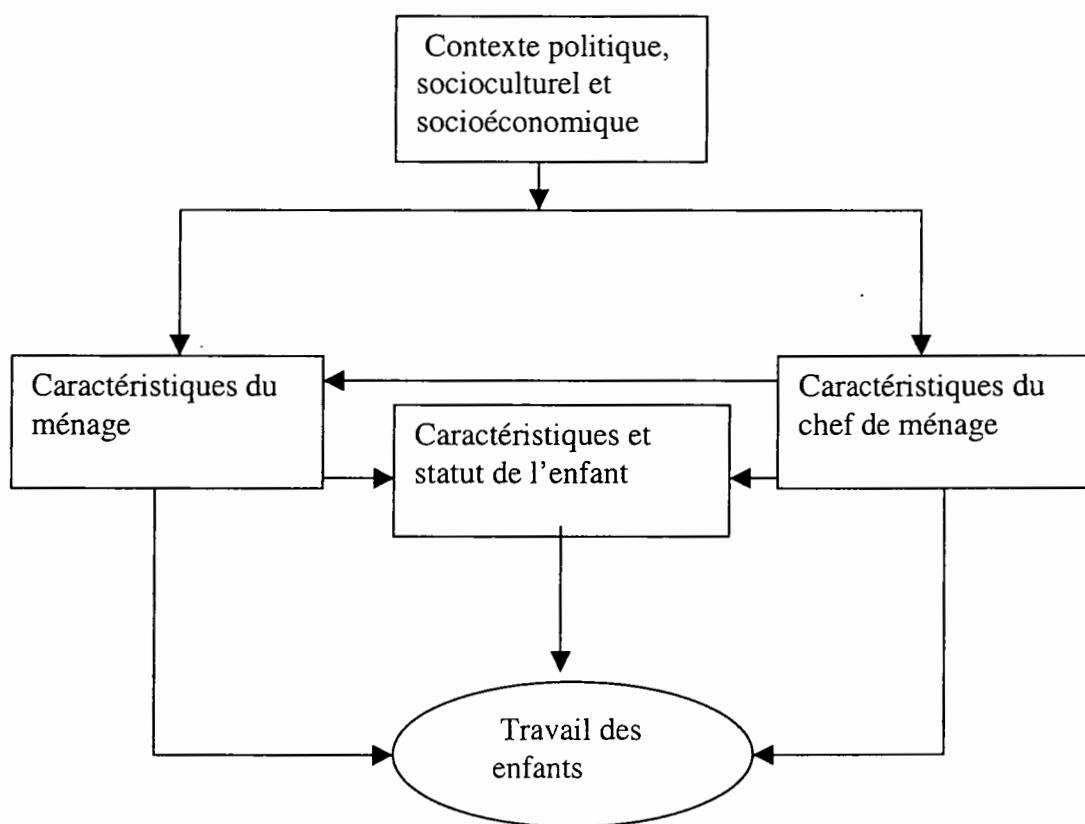
Une étude menée au Ghana en 1997 par Canagarajah et Coulombe montre que la religion du chef de ménage joue un rôle important dans la mise au travail des enfants. L'impact de cette variable, selon eux, s'explique par l'influence de leurs doctrines sur la relation familiale, la richesse et la vie en général. Le résultat fait ressortir que les animistes et les chrétiens font travailler plus les enfants que les autres.

### **2.5 CADRE CONCEPTUEL**

L'élaboration d'un cadre conceptuel est une étape décisive de la recherche. Dans ce cas précis, il n'existe pas encore un cadre conceptuel établi pour l'étude du travail des enfants comme il en existe aujourd'hui dans d'autres domaines notamment la mortalité ou la fécondité. Pour cela, le schéma conceptuel découle de la revue de la littérature. Il prend globalement en compte les caractéristiques socioéconomiques du ménage, les caractéristiques du chef de ménage et les caractéristiques individuelles de l'enfant.

### 5.2.1 Description du schéma

Le schéma montre en prélude qu'au niveau *macro*, la mise au travail des enfants dépend de l'environnement social, économique, culturel de l'enfant, du ménage où il vit ainsi que du chef de ménage sous l'influence des facteurs contextuels. Cet environnement ci-dessus détermine les caractéristiques du ménage et celles du chef de ménage, qui à leur tour influencent le travail des enfants directement ou indirectement via le second groupe dites intermédiaires qui concerne les caractéristiques individuelles de l'enfant (âge, sexe, statut de confiage de l'enfant...).



**Figure1 : schéma conceptuel.**

### 2.5.2 Hypothèses

Dans cette étude, nous postulons que le niveau socio-économique des ménages ainsi que les caractéristiques du chef de ménage déterminent le travail des enfants à travers les caractéristiques individuelles de l'enfant. Cette hypothèse générale dégage les hypothèses spécifiques suivantes :

**H 1 :** les enfants issus des ménages à faible niveau de vie sont plus exposés aux risques de travailler que les autres.

**H 2 :** les ménages qui résident en milieu rural demandent plus la main d'œuvre enfantine que ceux qui vivent dans les centres urbains.

**H 3 :** le faible niveau d'instruction des parents influence positivement le travail des enfants.

**H4 :** les enfants confiés sont plus exposés au risque de travailler que ceux qui vivent avec leurs parents.

### **2.5.3- Définition des concepts**

#### **Enfant**

La perception de l'enfance est l'une des difficultés conceptuelles majeures auxquelles sont confrontés les chercheurs qui se sont intéressés à ce phénomène (Marcoux,1993). Traditionnellement, en Afrique, l'enfance est définie par rapport à la maturité physiologique. La puberté est à cet effet, un signe annonciateur du plein développement physique de l'enfant. L'enfance n'est pas perçue de la même manière en milieu traditionnel africain et en Occident. Ainsi, on ne peut pas valablement distinguer un enfant d'un adulte en se fixant comme critère l'âge, au risque de se contredire. La contradiction provient de ce que l'âge biologique ne rend pas compte de l'âge sociologique qui, lui, tient compte de la situation matrimoniale et de la fécondité, etc. La plupart des travaux ont montré que les tranches d'âges utilisées dans les enquêtes sur le travail des enfants diffèrent d'un pays à l'autre. L'enquête du Burkina Faso, Lachaud. (2004), se réfère aux enfants âgés de 10 à 14 ans en 1998, et de 5 à 14 ans en 2003. L'enquête effectuée sur la Côte d'Ivoire portait sur les enfants âgés de 6 à 17 ans, Diallo (2002).

La totalité des études réalisées à travers le monde par le BIT (1987) définit l'enfant comme une personne n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans. En bref, la définition de l'enfant, quelle que soit la différence constatée, s'appuie sur l'âge. Dans le cadre de cette étude, sera appelé enfant, toute personne âgée de 5 à 14 ans. Cette tranche d'âge constitue la période où l'enfant devait être scolarisé. Il faut noter que l'âge d'entrée en activité est de 15 ans.

#### **Travail des enfants .**

Selon Lia Fukui (1996), le travail se définit comme étant « toute activité dont le but direct ou indirect est celui de la prise en charge de la vie ». Mais lorsque cette activité s'applique à un mineur, on le qualifie du travail des enfants. Dans le dictionnaire Universel, le travail est défini comme « un ensemble des activités économiques des hommes, d'un pays, en vue de produire quelque chose utile pour la communauté » (1987 :1222).

La définition du travail des enfants a fait couler tant d'ancre et de la salive. D'une manière à une autre, tous les enfants travaillent à travers le monde. En effet, dans le droit international, il n'existe pas une définition du travail des enfants qui requiert l'unanimité (BIT, 1997). Dans la généralité, nous pouvons distinguer deux catégories de travail des enfants. Le premier fait référence à une activité d'une intensité supérieure qui empêche une scolarisation normale (Child labor) ; et le deuxième, une activité qui n'interdit pas la scolarisation des enfants.

Le Bureau International du Travail définit le travail des enfants comme : « l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur développement physique et psychologique » (BIT, 2004 : 16). Dans le même ordre d'idées, certains auteurs considèrent le travail des enfants comme toute activité économique ou non exercée par l'enfant, susceptible de nuire et de compromettre son bien-être social et son éducation. Ainsi, l'UNICEF (1997) considère le travail des enfants comme : « le travail à plein temps, à un âge précoce, trop d'heures consacrées au travail, des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et physiologiques, travail et vie dans la rue, emploi qui entrave l'accès à l'éducation ».

D'après le dictionnaire multilingue de démographie, l'enfant correspond à l'individu qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté tandis que la convention relative au droit de l'enfant (1989) affirme que : « l'enfant est un être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui est applicable ».

A la lumière des définitions qui précèdent, nous considérons le travail des enfants comme toute activité de production des biens et services marchands ou non, rémunérée ou non, exercée par une personne âgée de moins de 15 ans tant dans la famille qu'à l'extérieur de la famille. Dans le cadre de la présente étude, la variable dépendante est le travail des enfants. En d'autres termes, le travail de tous les individus âgés de moins de 15 ans considérés comme actifs.

#### **2.5.4 Variables d'analyse**

##### **2.5.4.1 Variable dépendante**

Le travail des enfants est un concept multidimensionnel principalement axé sur les activités productives et domestiques. Conformément à l'objectif principal de cette étude, nous nous intéresserons aux deux aspects d'activités. Il s'agit de travaux accomplis par les enfants

pour une personne qui est membre du ménage ou non. Tout travail effectué par l'enfant peut hypothéquer sa bonne éducation que ce soit le travail productif ou travail domestique (ou ménager qui concerne la cuisine, la lessive, la vaisselle, le puisage de l'eau ou garde des enfants) qui excède le temps prévu par l'UNICEF (4 heures/jour).

Dans le fichier ménage de l'enquête MICS 2000, quatre questions ont été posées pour cerner la nature des travaux exercés par les enfants ainsi que le lieu d'activité. Il s'agit des questions :

- 1) *Au cours de la semaine dernière, (nom) avait-il /elle fait un travail quelconque pour quelqu'un qui n'est pas membre du ménage ?*
- 2) *Au cours de la semaine dernière, (nom) avait-il/elle aidé aux travaux de ce ménage ?*
- 3) *Si oui depuis le.....dernier environ combien d'heures a-t-il/elle passé en faisant ces travaux ménagers ?*
- 4) *Au cours de la semaine dernières, (nom) avait-il/elle fait d'autres travaux pour la famille (dans une ferme ou dans les affaires/rue).*

A l'issu de ces questions, est considéré comme enfant travailleur, conformément à la définition précédente, tout enfant qui exerce une activité dépassant 4 heures par jour et 24 heures au cours de la semaine écoulée.

La variable dépendante, le travail des enfants, créée à cet effet est dichotomique. Elle prend la valeur 1 ou 0 selon que l'enquêté a subi ou non l'événement durant la période de référence. Les données de l'enquête offrent la possibilité de mesurer l'ampleur du phénomène pour les douze derniers mois. Mais pour éviter l'effet de mémoire pouvant influencer la délimitation de la période de référence, la période retenue est la dernière semaine précédent le passage de l'agent dans le ménage.

#### **2.5.4.2 Variables indépendantes .**

Les variables explicatives se situent à deux niveaux. D'une part, les facteurs liés au chef du ménage et aux ménages et d'autre part, les caractéristiques individuelles de l'enfant.

#### **\* variables socioéconomique et les caractéristiques du ménage**

##### **Région de résidence.**

Dans le cadre de cette étude, il s'agit de la résidence actuelle de l'enfant. Le choix de cette variable se justifie par le fait que chaque région présente, sur le plan géographique notamment, des caractéristiques propres différentes susceptibles d'influencer l'activité des

enfants. Cette variable est appréhendée en trois modalités, elle est constituée de la Capitale, les autres villes et le milieu rural.

#### **- Niveau de vie du ménage.**

La construction du niveau de vie des ménages fera appel à plusieurs variables supplémentaires telles que : le type de confort (le type de logement), l'accès à l'eau potable, les biens d'équipements, les biens électroménagers. Ce faisant, les variables et les modalités qui interviennent dans la construction de l'indicateur de niveau de vie seront consignées dans le tableau 3.3 avec leur poids respectif.

#### **- Taille du ménage.**

Elle a été construite à partir de nombre de personnes vivant dans le ménage. Ce faisant, nous regroupons celle-ci en trois modalités : moins de 7 personnes, 7 à 11 personnes et 12 personnes et plus.

#### **- Nombre d' enfants de moins de 5 ans.**

Cette variable a été également recodée en trois modalités à savoir aucun enfant dans le ménage, un enfant dans le ménage et 2 enfants et plus dans le ménage.

#### **\* Caractéristiques du chef de ménage**

##### **- Age du chef de ménage**

Pour mettre en exergue la différence du travail des enfants selon l'âge des parents, nous avons regroupé cette variable en trois modalités : les chefs de ménage au jeune âge(moins de 30 ans), âge adulte (30 59 ans) et le troisième âge (60 ans et plus).

##### **- Sexe du chef de ménage**

##### **- Statut matrimonial du chef de ménage**

La variable permet de rendre compte de la situation des parents par rapport au travail des enfants au moment de l'enquête. Elle comprend trois modalités : mariée, non mariée et célibataire. La modalité "mariée" regroupe les parents qui se déclarent mariés au moment de l'enquête. La modalité non mariée, on retrouve tous les tuteurs qui ne vivent plus avec leur partenaire (divorcés, veuves et séparés). Et enfin, la modalité célibataire inclut tous les parents qui ne sont jamais mariés (mariage religieux ou coutumier) et qui n'ont jamais vécu avec un partenaire.

### **- Niveau d'instruction du chef de ménage**

C'est le niveau atteint par l'individu dans le système de scolarisation formelle. On peut le mesurer de plusieurs manières : soit par le nombre d'années passées à l'école, soit par le plus haut diplôme obtenu, soit par la dernière classe achevée ou le cycle d'études. Nous définissons cette variable par le regroupement des individus selon les modalités suivantes : sans niveau, niveau primaire, niveau secondaire et plus.

### **-Alphabétisation des parents**

C'est la capacité qu'a un parent à lire et à écrire. Cette variable est regroupée en trois modalités : ni lire et ni écrire (pas du tout), lire et écrire difficilement, lire et écrire facilement.

### **- Religion du chef de ménage**

Le travail des enfants sera classé selon que les parents appartiennent à la religion musulmane, la religion chrétienne (catholique et protestante) ou à une autre (animistes, sans religion).

## **\* Caractéristiques de l'enfant**

### **- âge de l'enfant**

### **- Sexe de l'enfant**

### **- Statut de confiage**

Cette variable est construite à partir des deux variables : père dans le ménage ou non et mère dans le ménage ou non. Ainsi donc, il a été retenu quatre modalités : père et mère dans le ménage, père seul dans le ménage, mère seule dans le ménage et enfant confié.

### ***Conclusion partielle***

De nombreuses études sur la question du travail des enfants ont mis l'accent sur les caractéristiques socio-économiques, environnementales et culturelles. Ces caractéristiques agissent sur le travail des enfants de 5 à 14 ans à travers plusieurs variables intermédiaires à savoir les conditions d'habitat, le milieu de résidence, les caractéristiques de l'enfant (âge, sexe et le statut de confiage), le niveau d'instruction du chef de ménage, la taille du ménage, la religion du chef de ménage ....

Ces études ont quasiment montré la prévalence du travail des enfants dans les ménages pauvres par rapport aux ménages riches, établissant ainsi la relation entre la pauvreté et l'activité des enfants. Pour la plupart des études, dont Van et Basu (1998); Lachaud (2004) et BIT (2004), pauvreté et travail des enfants sont étroitement liés. Le travail des enfants est en partie tributaire des comportements du ménage et du chef de ménage, lesquels comportements sont liés aux conditions de vie des ménages. La littérature indique que le mécanisme à travers lequel les parents conduisent les enfants sur le marché du travail est l'enjeu de la subsistance. A cet effet, beaucoup d'auteurs révèlent le rôle primordial que joue la participation des enfants dans le processus de survie, non seulement à l'intérieur de la famille, mais aussi à l'extérieur de la famille.

## **Chapitre 3 : ASPECTS METHODOLOGIQUES**

### ***3.1. Source des données***

Cette étude utilise les données de l'enquête à indicateurs multiples au Tchad (EIMT) réalisée en 2000.

#### **3.1.1 Objectifs de l'Enquête MICS**

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'enquête MICS réalisée au niveau national en 2000. Cette enquête avait pour objectif l'évaluation de la mère et de l'enfant tchadien. Les principaux domaines visent à cadrer la situation des enfants et des femmes notamment :

- \* la mortalité infantile ;
- \* l'anatoxine téstanique ;
- \* la santé maternelle et du nouveau-né ;
- \* l'utilisation des contraceptifs ;
- \* le VIH/SIDA ;
- \* la consommation du sel iodé par le ménage ;
- \* l'allaitement au sein ;
- \* la prise en charge des maladies ;
- \* le travail des enfants ;
- \* la vaccination ;
- \* l'éducation des enfants ....

Comme on le voit, le travail des enfants est l'un des objectifs de cette étude. Notre choix de ces données est justifié car c'est le sujet de notre étude.

#### **3.1.2 Echantillonnage -Base de sondage**

L'EIMT a été conçue afin de fournir des estimations sur les indicateurs de santé au niveau national, pour les zones urbaines et rurales. Trois strates ont été retenues pour cette enquête : La ville de N'djaména, les autres villes et le milieu rural. L'échantillon de cette enquête a été choisi en deux étapes. Dans la première phase, 178 grappes ont été choisies avec une probabilité proportionnelle à la taille à l'intérieur de chaque strate (en tenant compte des poids démographiques de chaque strates).

Ces grappes ont été sélectionnées à partir des 250 grappes utilisées par l'Enquête Démographiques et de Santé au Tchad (EDST) réalisée en 1996/1997. Ensuite, à partir de la liste des ménages établie à l'EDST et mise à jour lors de l'Enquête Migration Urbanisation au Tchad (EMUT), un échantillon systématique de 5690 ménages a été tiré. Etant donné que l'échantillon était stratifié en trois niveaux (N'djaména, les autres villes et le milieu rural), il n'existe pas de pondération automatique. Pour obtenir les résultats au niveau national, les pondérations de l'échantillon ont été utilisées.

Sur les 5690 ménages sélectionnés pour l'échantillon de l'Enquête à Indicateurs multiples au Tchad, 5469 ont été identifiés (tableau 4). Parmi les derniers, 5374 ont été interviewés avec succès, soit un taux de réponse de ménages de 98,3 %. Au sein des ménages interviewés, 6180 femmes éligibles âgées de 15 à 49 ans ont été identifiées. Parmi celles-ci, 5865 ont été enquêtées avec succès, soit un taux de réponse de 94,9 %. Par ailleurs, 5814 enfants âgés de moins de cinq ans ont été enregistrés dans les ménages enquêtés. Parmi ceux-ci, les questionnaires ont été remplis pour 5383 enfants pour un taux de réponse de 92,6%.

*Tableau 3.1 : nombre de ménages et des femmes, taux de réponse, Tchad, 2000*

Résultats	N'djamèna	Autres villes	Milieu Rural	Total
<i>Ménages sélectionnés</i>	631	758	4301	5690
<i>Ménages identifiés</i>	610	721	4138	5469
<i>Ménages interviewés</i>	601	702	4071	5374
<i>Taux de réponse</i>	98,6	97,5	98,4	98,3
<i>Femmes éligibles</i>	707	811	4661	6180
<i>Femmes interviewées</i>	682	772	4411	5865
<i>Taux de réponse de femme</i>	96,4	95,2	94,6	94,9
<i>Enfants de moins de 5 ans</i>	535	699	4580	5814
<i>Enfants interviewés</i>	505	652	4226	5383
<i>Taux de réponse enfants</i>	94,3	92,3	92,6	92,3

Source : Rapport Enquête à indicateurs multiples au Tchad

### **3.1.3 Questionnaires**

Les questionnaires de l'EIMT reposent sur un questionnaire type standard adapté aux réalités nationales. Un questionnaire ménage a été administré afin de recueillir différentes informations sur les membres du ménage, notamment le sexe, l'âge, l'alphabétisation, la situation matrimoniale et le statut de confiage. Ces informations reviennent les plus souvent dans les questionnaires d'enquête. Le questionnaire des ménages comportait également des modules sur l'éducation, le travail des enfants, l'eau et l'assainissement, et l'iodation du sel...

Outre le questionnaire ménage, des questionnaires femme et enfant ont été également administrés aux femmes âgées de 15 à 49 ans et aux enfants de moins de cinq ans dans les ménages tirés. En ce qui concerne les enfants, le questionnaire a été administré à la mère ou à la personne en charge de l'enfant. Il faut signaler que deux variables non négligeables pour notre étude notamment « l'ethnie » et « l'occupation » des chefs de ménage n'ont pas été saisies. L'absence des informations sur ces deux variables biaiserait sans nul doute l'explication du travail des enfants. Il faut noter aussi que l'enquête s'est réalisée pendant les périodes de classe. Cela peut induire une sous-estimation de l'ampleur du travail des enfants dans les régions où les enfants vont à l'école. Toutefois, nous prendrons en considération ces manquements lors de notre analyse.

Les questionnaires ont été testés à l'avance en avril 2000. Compte tenu des résultats du pré-test et des amendements du comité de pilotage de l'enquête, quelques modifications ont été apportées aux questionnaires.

### **3.1.4.3 - Construction de l'indicateur de niveau de vie**

Aucun ménage dans ce monde ne peut aspirer au bonheur, satisfaire ses besoins sans le revenu. Ce dernier constitue le plus souvent un cadre de référence pour la stabilité de la famille voire la vie d'un individu. La faiblesse du revenu se traduit par une faible capacité de consommation, d'épargne et d'investissement voire de production (Nurkse. R, 1968).

Généralement, l'indicateur de niveau de vie est saisi à partir de revenu du ménage. Il ressort des littératures sur les études menées en Afrique, que le concept niveau de vie du ménage est très difficile à appréhender. En effet, il est sans ignorer qu'en milieu africain, la structure économique est caractérisée par une forte proportion de la population active, évoluant dans le secteur informel et la plupart des ménages vivent de l'autosubsistance. Alors le revenu seul ne permet pas de mesurer véritablement le niveau de vie du ménage. Ce faisant, nous nous

sommes inspirés de la méthodologie utilisée par Marcoux (1994) au Mali. Celle -ci a pris en compte les caractéristiques de l'habitat, l'approvisionnement en l'eau, la possession des biens électro-ménagers etc. Ces caractéristiques permettent de construire une variable composite de niveau de vie.

Après avoir attribué des poids à chacune des modalités en fonction de leur valeur économique (tableau 3.3), le calcul a fait ressortir un résultat que nous optons stratifier en trois groupes. Pour recoder cette variable, tous les ménages se situant en deçà de douze points sont considérés comme ayant le niveau faible, ceux possédant des points compris entre 12 et 16 sont moyens et enfin, les ménages ayant 17 points et plus sont de niveau de vie élevé.

*Tableau 3.2 proportion de niveau de vie des ménages*

<i>Niveau de vie</i>	<i>Proportion en %</i>
<i>Faible</i>	57,3
<i>Moyen</i>	32,8
<i>élevé</i>	9,9

La proportion de niveau de vie faible est proche de celle obtenue par l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT, 1996/1997). Cette enquête montre que 54 % de la population se trouve en dessous du seuil de la pauvreté alimentaire.

Tableau 3.3: liste des variables utilisées pour la construction de l'indicateur de la pauvreté.

<i>Variables</i>	<i>Modalités</i>	<i>Points accordés</i>
<i>Types de sol</i>	-ciment/carreau -terre battue/salle -autres	2 1 0
<i>Source d'approvisionnement en eau</i>	-eau du robinet -puits moderne/forage -puits traditionnels -autres	3 2 1 0
<i>Type de toilette utilisée</i>	-chasse d'eau -latrines aménagées -latrines traditionnelles -nature/autres	3 2 1 0
<i>Toilette située dans la zone d'habitation</i>	-oui -non	1 0
<i>Possession de la bicyclette</i>	Oui non	1 0
<i>Possession de la mobylette</i>	Oui non	2 0
<i>Possession de la voiture</i>	Oui non	3 0
<i>Possession de l'électricité</i>	Oui non	2 0
<i>Possession de la radio</i>	Oui non	1 0
<i>Possession de la télévision</i>	Oui non	2 0
<i>Possession du réfrigérateur</i>	Oui non	2 0
<i>Possession du téléphone</i>	Oui non	2 0
<i>Maximum</i>		24
<i>Minimum</i>		0

### 3.2. Evaluation des données

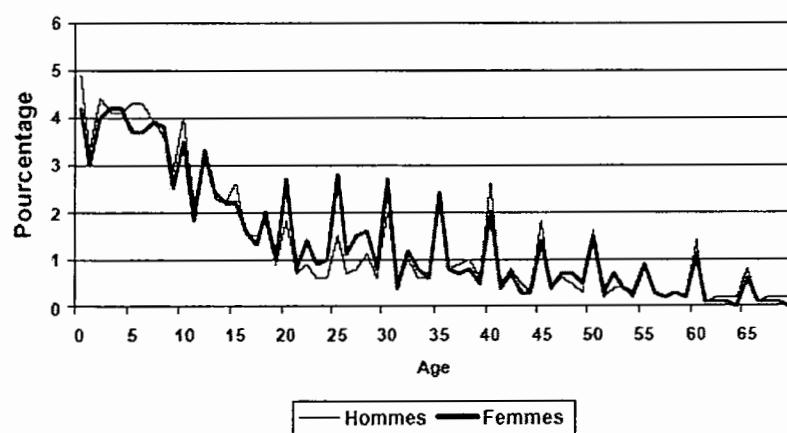
#### 3.2.1. Objectif d'une évaluation des données

Quel que soit le soin apporté à la réalisation de l'observation (conception de l'opération, formation du personnel, contrôle des questionnaires), les données sont en général entachées d'erreurs. Dès lors, il importe de procéder à une analyse permettant d'évaluer la qualité de ces résultats de façon que les utilisateurs disposent d'éléments leurs permettant d'en apprécier les biais éventuels, la précision, et donc les limites d'utilisation (Francis GENDREAU, 1993, p.114). Il est donc indispensable d'examiner la qualité des données avant de les analyser.

L'EIMT étant une enquête rétrospective, l'évaluation des données cherche à apprécier les déclarations des enquêtes relatives à la durée des événements qui sont le plus souvent entachées d'erreurs. En effet, dans les enquêtes rétrospectives, les erreurs dues aux déficiences de mémoire sont les plus souvent importantes. Généralement en Afrique, ces types d'erreurs sont accentuées pour la simple raison que la forte proportion de la population est analphabète.

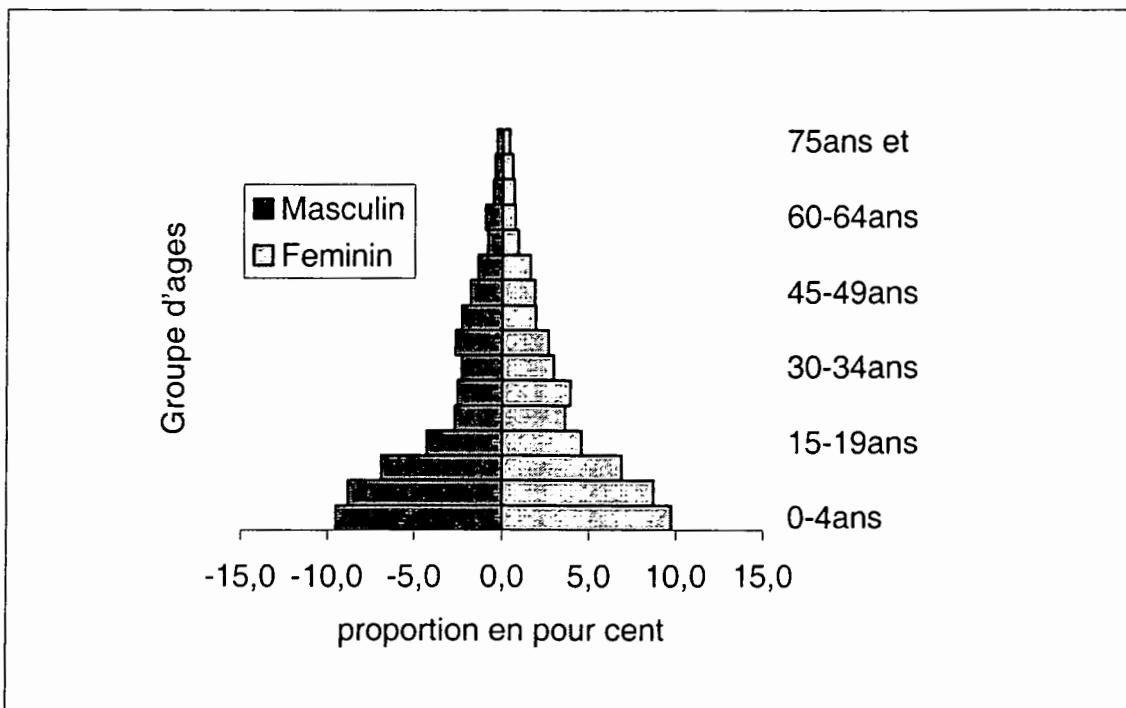
##### 3.2.1.1 méthodes graphiques

**Figure 1: Distribution année par année de l'âge de la population des ménages par sexe, Tchad, 2000**



Source : Enquête à indicateurs multiples

*Figure 3.2 : Pyramide des âges de la population des ménages, Tchad 2000.*



Source : Traitement des données de l'enquête à indicateurs multiples, 2000.

L'observation de la pyramide des âges de la population enquêtée révèle que celle-ci est caractérisée par une base élargie du fait d'une forte proportion de la population jeune et un sommet rétréci lié à la mortalité relativement élevée aux âges avancés. Cette situation est le résultat de l'effet conjugué d'une baisse relative de la mortalité aux jeunes âges et d'une fécondité toujours maintenue à un niveau élevé.

La figure 3.2 montre aussi un déséquilibre relatif entre sexes aux différents âges : à partir de 5 ans il y a une réduction plus sensible des effectifs masculins par rapport aux femmes jusqu'à 40 ans et surtout avec une situation extrême dans la tranche d'âges 25 à 29 ans (le rapport de masculinité chez les 25 à 29 ans est égal à 54,4%). Ce déficit en hommes peut être attribué à la surmortalité masculine dans les tranches d'âges adultes mais aussi à l'émigration masculine vers les pays étrangers. Le déséquilibre numérique très marqué en faveur des femmes de 25 à 29 ans pourrait en partie expliquer le fait que la proportion des enfants décédés chez les femmes de cette tranche d'âges soit supérieure à celle des femmes âgées de 30 à 34 ans. Au delà de 40 ans, les femmes sont plus nombreuses entre 45 et 60 ans alors que les hommes sont plus importants numériquement à 40 à 44 ans et à 60 ans et plus.

En faisant la distribution par année des membres du ménage enquêté (figure 3.1), nous pouvons apprécier, toutefois la qualité des données collectées sur le terrain. Ces données ont

montré qu'il y a de nombreuses distorsions pour les deux sexes en matière de déclaration de l'âge. Ainsi, on observe des irrégularités qui apparaissent notamment aux âges ronds (terminés par 0 et 5). Ceci peut s'expliquer par l'ignorance ou la mauvaise déclaration de l'âge exact. Pour apprécier la qualité des données relatives à la déclaration de l'âge, nous allons procéder par la méthode statistique, notamment par l'indice de Whipple et de Myers. Les résultats de ces indices ont été produits l'aide de la procédure « SINGAGE » du logiciel PAS.

### 3.2.1.2. Méthode statistique

*Tableau 3.4 : Valeurs des indices de Whipple et de Myers*

<i>Indices</i>		<i>Sexe masculin</i>	<i>Sexe féminin</i>	<i>ensemble</i>
<i>Whipple</i>	<i>Chiffres 0 et 5</i>	2.26	2.15	2.20
	<i>Données sur l'âge</i>	40.1	40.0	39.9
	<i>Chiffres</i>			
	<i>0</i>	11.2	10.6	10.9
	<i>1</i>	- 4.7	- 5.2	- 5.0
	<i>2</i>	- 0.7	0.1	- 0.3
<i>Myers</i>	<i>3</i>	- 3.0	- 3.1	- 3.1
	<i>4</i>	- 3.5	- 3.4	- 3.5
	<i>5</i>	8.7	8.6	8.6
	<i>6</i>	- 2.8	- 2.7	- 2.7
	<i>7</i>	- 1.5	- 1.8	- 1.6
	<i>8</i>	0.1	0.7	0.5
	<i>9</i>	- 3.9	- 3.7	- 3.8

Source : Traitement des données de l'enquête à indicateurs multiples, 2000.

#### - Indice de Whipple

Cet indice permet d'apprécier le degré de préférence des âges qui se terminent par les chiffres 0 et 5. Le calcul de l'indice se base sur l'intervalle d'âge de 23 à 62 ans. Il se fait par le rapport des sommes des effectifs des individus de cet intervalle dont les âges se terminent par les chiffres 0 et 5 au 1/5 de l'effectif total de cette tranche d'âge. Sa valeur évolue entre 0 et 5. Lorsque cet indice est égal à 1, il n'y a pas de préférence entre 0 et 5. Si cette valeur est

inférieure à 1, on assiste à une répulsion ; par contre, si celle-ci est comprise entre 1 et 5, il y a attraction (Roger et al, 1981).

Pour les données de l'EIMT, le calcul de l'indice de Whipple montre dans l'ensemble que la valeur trouvée est supérieure à 1 c'est-à-dire 2,26. Dans ce cas, il y a attraction entre les chiffres se terminant par 0 et 5. Cela dénote une mauvaise déclaration de l'âge par les individus. Quel que soit le sexe du ménage, les préférences pour les chiffres 0 et 5 sont beaucoup plus prononcées.

#### **- indice de Myers**

Afin de mieux apprécier la qualité des données sur l'âge, nous avons eu recours à l'indice de Myers. Celui-ci permet aussi de mesurer l'attraction et la répulsion de l'ensemble des âges. Ces chiffres sont compris entre 0 et 9. L'avantage de l'indice de Myers permet d'éliminer partiellement la diminution des effectifs pondérés. L'indice varie entre 0 et 180. Plus l'indice se rapproche de 0, plus la déclaration des âges est meilleure. En ce qui concerne les chiffres allant de 0 à 9, le signe négatif traduit une répulsion. En revanche, le signe positif traduit une attraction. D'après notre calcul, l'indice de Myers donne une valeur de 39,9 %. Ce qui explique une meilleure déclaration des âges. Nous pouvons dire aussi qu'il existe une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5 et une répulsion pour les autres âges. En regardant les chiffres par sexe, les déclarations des âges sont sensiblement les mêmes tant du côté des hommes (40,1 %) que des femmes (40,0 %).

En substance, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de problèmes majeurs (exception faite des données relatives à l'anthropométrie). Il apparaît que le pourcentage des valeurs manquantes est pratiquement nul pour les autres variables contenues dans ce tableau. Les données concernant l'anthropométrie ont le plus de chances de figurer parmi les informations manquantes. L'information manque pour 1,5 % sur la question relative au poids et pour 1,6 % sur la prise de la taille des enfants de moins de cinq ans. Le très faible niveau des données manquantes indique qu'il n'existe pas de problèmes importants au sujet des questions ou du travail tant au terrain qu'au bureau. Donc, les erreurs constatées sont globalement dans des proportions négligeables et par conséquent, ne mettront pas en cause la qualité des données de l'enquête.

### 3.3 - Méthodologie d'analyse des données

L'analyse comprendra deux volets essentiels : le premier volet fait référence au profil descriptif et le second portera sur l'aspect explicatif. En ce qui concerne la description, nous utiliserons l'analyse bivariée, notamment la statistique du chi2 et par contre, pour l'analyse explicative nous ferons appel à la régression logistique.

La première méthode permet de tester le degré d'association entre deux variables catégorielles X et Y. Dans notre cas précis, l'analyse descriptive nous permet de mesurer la liaison existant entre les variables indépendantes et notre variable dépendante (le travail des enfants). Nous fixons le risque d'erreurs à 5 %. Le calcul de la probabilité permet de répondre à notre préoccupation. Pour y arriver, nous posons les hypothèses suivantes :

$$H_0 : \beta = 0 \quad H_0 : e^{\beta} = 1 \quad \text{indépendance entre les deux variables } X \text{ et } Y.$$

$$H_1 : \beta \neq 0 \quad \text{ou} \quad H_1 : e^{\beta} \neq 1 \quad \text{dépendance entre les variables } X \text{ et } Y.$$

En fait, il s'agit de comparer la probabilité calculée au seuil de 5 %. Si cette probabilité est inférieure au seuil fixé, les variables X et Y sont liées et on rejette l'hypothèse nulle. Dans le cas échéant (probabilité du  $\chi^2 > \alpha$ ), on accepte l'hypothèse nulle, c'est-à-dire X et Y sont indépendantes. La statistique associée au chi2 permet de répartir le risque de travail des enfants en fonction des caractéristiques retenues dans le cadre conceptuel.

Cependant, les relations observées au niveau individuel présentent des limites car elles ne prennent pas en compte les effets des autres facteurs qui peuvent perturber ces relations. C'est pourquoi, en second volet, nous optons pour une analyse multidimensionnelle. Compte tenu de la nature dichotomique de la variable dépendante (travaille ou ne travaille pas), nous portons notre choix sur la méthode de la régression logistique. Cette dernière présente l'avantage de fournir l'effet de chacune des variables indépendantes en présence des autres. Ce qui permet de déterminer l'ensemble des facteurs qui expliquent le travail des enfants. Tout au long de notre analyse nous utiliserons le logiciel SPSS sous Windows et sous Dos.

#### 3.3.1 Principes fondamentaux de la régression logistique

##### 3.3.1.1 Principe de la méthode

La régression logistique pose comme préalable la nature de la variable dépendante et des variables indépendantes à introduire dans le modèle et le type d'analyse retenue (Marcoux, 1994). En ce qui concerne les variables indépendantes, elles doivent être quantitatives ou catégorielles. Pour cela, on doit dichotomiser toutes les modalités y afférentes avant de les

introduire dans le modèle d'analyse. Cependant, la modalité de référence ne figure pas dans l'équation de la régression.

Ce modèle permet de connaître l'effet des différentes caractéristiques retenues sur la variable dépendante (travail des enfants). Soit  $P$  la probabilité pour les enfants d'exercer une activité et  $1-P$  la probabilité pour que l'enfant ne travaille pas. Le modèle de régression logistique s'écrit :  $Z = \text{Log}(p/1-p)$ .

Sous la forme linéaire, nous avons :  $e^Z = P/1-P \iff P = e^Z / (1+e^Z) = 1/(1+e^{-Z})$ .

$$Z = \text{Log}(p/1-p) = \beta_0 + X_1 \beta_1 + X_2 \beta_2 + \dots + X_n \beta_n$$

Où

$\beta_0$  est la constante du modèle exprimant le niveau moyen du modèle pour toutes les variables de  $X_k$

$\beta_k$  ( $k=1,2,3,\dots,n$ ) est le coefficient permettant d'obtenir les odds ratios c'est-à-dire les  $e^{\beta_k}$ .

Si  $\beta_k$  est positif,  $e^{\beta_k}$  est supérieur à 1, il y a plus de chances que l'événement se produise.

Mais si  $\beta_k$  est négatif,  $e^{\beta_k}$  sera inférieur à 1 ; il y a plus de chances que l'événement ne se réalise pas. Ces coefficients sont estimés par la méthode du maximum de vraisemblance. La régression logistique fournit le nombre d'observations, la probabilité du chi2 associée au modèle, le pouvoir prédictif du modèle (Pseudo  $R^2$ ), les rapports de chances (odds ratios), le seuil de signification ( $P>|Z|$ ) des paramètres (coefficients  $\beta$  ou odds ratios) et enfin l'intervalle de confiance des paramètres pour chacune des modalités des variables introduites dans le modèle. Ces différents paramètres facilitent l'interprétation des résultats.

### 3.3.1.2 Présentation et interprétation des résultats.

Pour vérifier l'influence de chaque variable indépendante sur le travail des enfants au Tchad afin de tester les hypothèses de notre étude, nous avons procédé par la méthode pas à pas. Ces étapes nous permettent de mesurer les effets bruts, les effets nets et les effets directs et indirects des variables indépendantes sur le travail des enfants.

Le modèle global permet de voir les effets de différentes variables sur le travail des enfants en présence des autres variables.

La probabilité du chi2 permet de se prononcer sur l'adéquation ou non du modèle. C'est-à-dire la capacité des facteurs introduits dans le modèle à expliquer la variable dépendante. Nous considérons que le modèle est adéquat lorsque la probabilité associée au chi2 est significative au seuil de 1 %. La statistique R détermine le pouvoir prédictif de chaque

variable sur le travail des enfants. Autrement dit, la contribution de la variable dans l'explication du phénomène étudié ( le travail des enfants).

## **CHAPITRE IV : CARACTERES GENERAUX DU TRAVAIL DES ENFANTS**

### ***Introduction :***

Dans les chapitres précédents nous avons parcouru la littérature relative aux facteurs pouvant entraîner les enfants sur le marché du travail. Ce qui nous a permis de mettre en évidence le travail des enfants à travers le monde et en Afrique subsaharienne en particulier. Le présent chapitre permet de mesurer l'ampleur du phénomène ainsi que le degré d'association de chaque variable endogène avec la variable dépendante (travail des enfants). Cette analyse consiste à examiner l'existence éventuelle d'une relation de dépendance entre la variable à expliquer et chacune des variables explicatives selon les caractéristiques des enfants, des ménages et celles du chef de ménage. Le premier point présente un profil descriptif du travail des enfants en relation avec les variables indépendantes. Le second concerne l'analyse explicative, elle vise à mieux appréhender la sensibilité de la participation des enfants au marché du travail. L'analyse est menée successivement en présence des autres variables indépendantes.

### **4.1 VARIABLES INDEPENDANTES ET TRAVAIL DES ENFANTS**

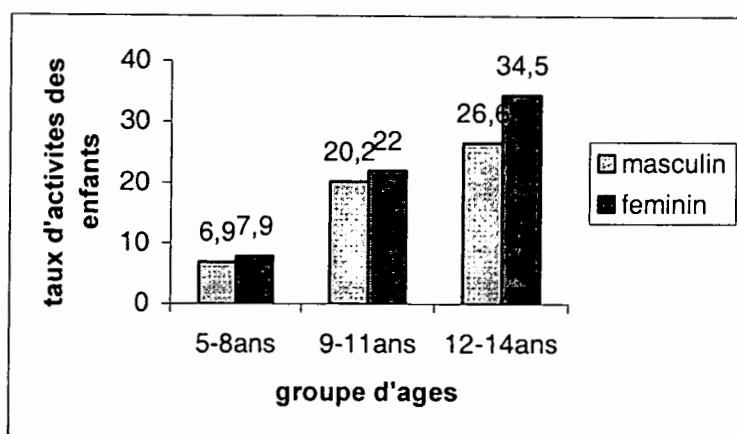
#### **4.1.1 Caractéristiques des enfants et Travail des enfants**

Les caractéristiques de l'enfant retenues dans le cadre de cette étude concernent l'âge, le sexe et le statut de confiagé de l'enfant. Il faut noter que la proportion des enfants considérés comme travailleurs en 2000 au Tchad est de 21,2%.

##### **4.1.1.1 L'âge et le sexe des enfants**

Comme nous l'avons défini ci-haut, nous prenons en compte toute activité exercée par les enfants, que ce soit dans le ménage ou en dehors du ménage ; que ce soit rémunérée ou non. En effet, l'âge et le sexe de l'enfant jouent un rôle primordial dans sa participation à l'activité économique. Le travail des enfants évolue avec l'âge. Ceci explique en partie que plus l'enfant avance en âge, plus il est apte à travailler davantage. Il a été constaté dans la plupart des études sur le phénomène (Diallo, 2000 ; Bekono, 2004) que, les travaux confiés aux

enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, qui ne requièrent aucune éducation, ni formation particulière.

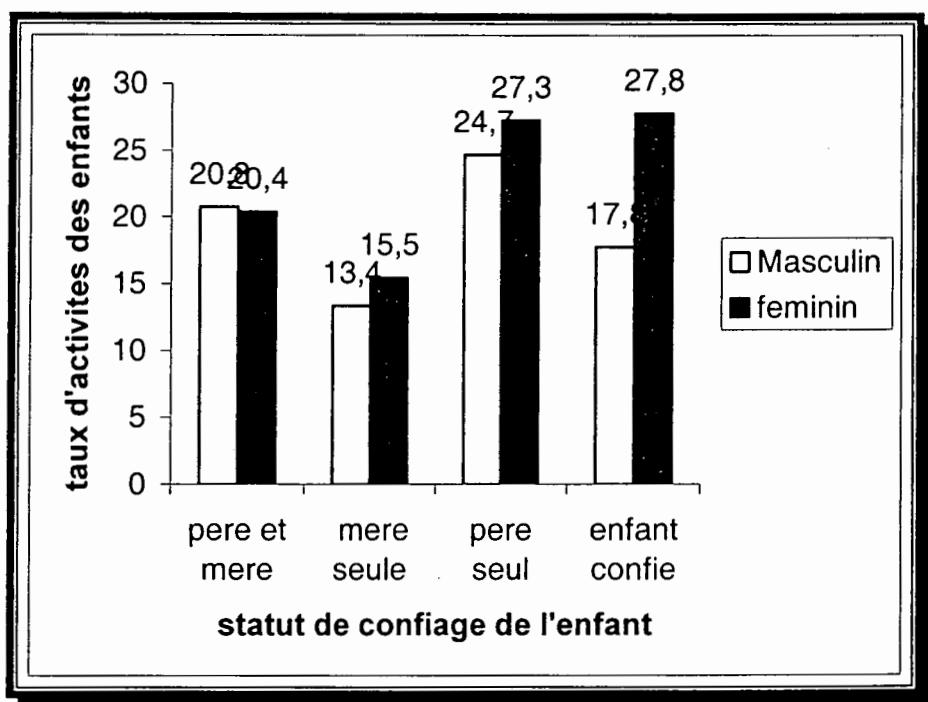


*Figure 4.1 : Proportion d'activités des enfants par sexe et par age.*

Compte tenu de cette mauvaise déclaration de l'âge et de faibles effectifs par année d'âge, nous avons procédé à un regroupement par groupe d'âge de ces effectifs. Ceci a permis de dégager clairement la disparité de niveau d'activité des enfants et les résultats ont été présentés dans la figure 4.1. Ceci montre que l'âge est significativement associé à l'activité des enfants au seuil de 1 %. Comme il fallait s'y attendre, le taux d'activité des enfants croît avec l'âge tant pour les garçons que pour les filles. La tranche d'âge de 5-8 ans confirme la précocité de la mise au travail des enfants énoncée dans l'hypothèse (chapitre 2). Quel que soit l'âge, les filles sont plus occupées que les garçons. La proportion des filles qui travaillent dans les tranches d'âges de 5 à 8 ans est relativement élevée que pour celle des garçons (7,9% contre 6,9%). Il en est de même pour la tranche d'âge de 9 à 11ans et 12 à 14ans (respectivement 22% contre 20,2% et 34,5% contre 26,6%). A Cet égard, on devine bien que la prise en compte, même partielle, des tâches domestiques dans la définition du travail est au cœur de cette participation différentielle à l'activité. Cela signifie que le travail des enfants prévaut surtout dans l'exploitation agricole et, dans une moindre mesure, le secteur informel urbain. Il peut aussi s'expliquer par la déperdition scolaire où le phénomène d'aides familiales. Car la participation des filles à l'activité économique où domestique est considérée par la société comme un apprentissage de la vie de femme pour son futur foyer. Le désavantage des filles dans ce cas précis semble également prévaloir en terme de norme culturelle. A la suite de cette analyse, l'âge serait introduit de manière continue.

#### 4.1.1.2 Statut de confiage et travail des enfants.

La variable statut de confiage a été obtenue à partir des deux variables suivantes : mère dans le ménage et père dans le ménage. Après le croisement de ces deux variables, nous avons retenu quatre modalités à savoir père et mère dans le ménage, mère dans le ménage, père dans le ménage et enfant confié.



*Figure 4.2 : Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans par sexe selon le statut de confiage.*

Pour ce qui concerne cette variable, les données montrent qu'il y a une association significative avec le travail des enfants. Il semble aussi avoir un effet sur la place qu'occupent les enfants dans la sphère familiale. Ceci a été démontré par Poirier et al.(1996) au Burkina Faso et J.F. Piamalé. (2004) en Centrafrique que les enfants issus de père et/ou de mère dans le ménage sont moins exposés aux risques de travailler. Dans le contexte du Tchad, le phénomène du « confiage » des enfants est une pratique relativement courante. Les modalités observées dans la figure 4.2 montrent une proportion élevée des enfants confiés et ceux vivant seulement avec le père dans le ménage. Ces taux sont relativement élevé chez les filles (respectivement 27,3% et 27,8%) que chez les garçons (respectivement 24,7% et 17,8%). Cette proportion diminue quand on s'intéresse aux enfants issus des parents biologiques (20,6% chez les filles et 20,4% chez les garçons). Les enfants vivant avec la mère seule dans

le ménage sont moins victime d'exploitation (13,4% chez les garçons et 15,5% chez les filles). Conformément aux résultats d'autres études (Grootaert, 1998 ; Diallo, 2002), la position de l'enfant dans le ménage a aussi une influence sur sa mise au travail. En ce qui concerne les enfants confiés, les écarts sont beaucoup plus perceptibles chez les filles que chez les garçons. On constate un écart de 10 points, ce qui explique une forte participation des filles, soit dans les activités domestiques, soit dans celles économiques, laissant ainsi le temps aux garçons pour le loisirs.

#### **4.1.2 CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DU MENAGE ET TRAVAIL DES ENFANTS**

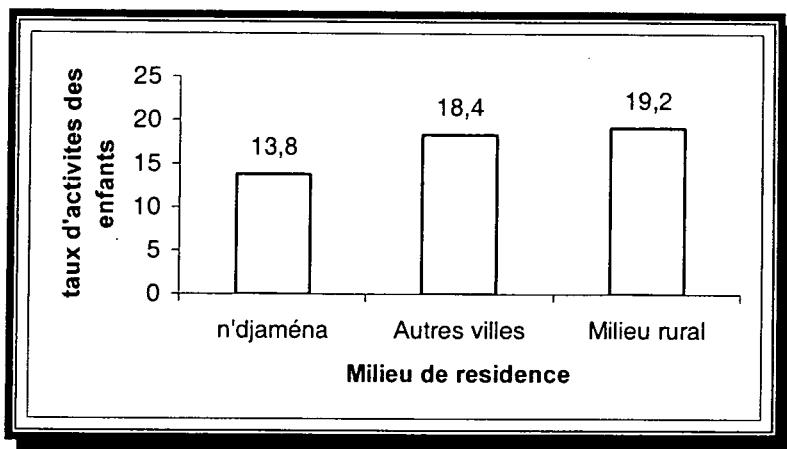
Hormis les caractéristiques du chef de ménage, les caractéristiques du ménage sont corrélées avec le travail des enfants. Il s'agit entre autres: du milieu de résidence, du niveau de vie du ménage, de la taille du ménage et du nombre des enfants de moins de 5 ans dans le ménage. Mais il est à noter que le nombre des enfants de moins de 5 ans dans le ménage n'est pas significativement associé à l'activité des enfants.

##### **4.1.2.1 Milieu de résidence et travail des enfants.**

Au moment de l'enquête MICS 2000, on a recueilli les informations relatives au milieu de résidence en trois modalités :la Capitale, les autres villes et le milieu rural. Lorsqu'on met en évidence le milieu de résidence, on observe également la disparité en matière du travail des enfants. Dans la plupart des sociétés tchadiennes, il est de coutume que l'enfant soit éduqué. L'activité exercée par les enfants s'inscrit dans l'éducation et non dans le travail précoce. Dans le milieu rural par exemple, On constate (figure 4 .3) que presque deux enfants sur dix (19,2%) travaillent. Cette proportion diminue mais légèrement dans les autres villes (18,4%). Dans villes de N'djamèna plus d'un enfant sur dix est victime d'exploitation. Ce qui est frappant, on s'aperçoit qu'il y a une proportion aussi élevée des enfants qui travaillent dans les autres villes. Ceci pourrait être dû au fait que ces villes sont dans la plupart des centres moins urbanisés et sont en grande partie habitées soit par les agriculteurs, soit par les éleveurs. Et pour certaines activités de production de biens et services, les enfants sont beaucoup plus orientés dans ces tâches.

Nous pouvons conclure que la corrélation entre le milieu de résidence et le travail des enfants est très étroite. Les autres villes et le milieu rural sont plus touchés par ce phénomène. Comme nous l'avons mentionné ci-haut, la plupart des villes secondaires du Tchad sont à dominance rurale. Donc, les enfants sont plus sollicités soit dans les travaux champêtres ou le

pâtrage des troupeaux des bœufs, soit dans le secteur informel pour des raisons de subsistance.



*Figure 4.3 :Proportion des enfants actifs selon le milieu de résidence.*

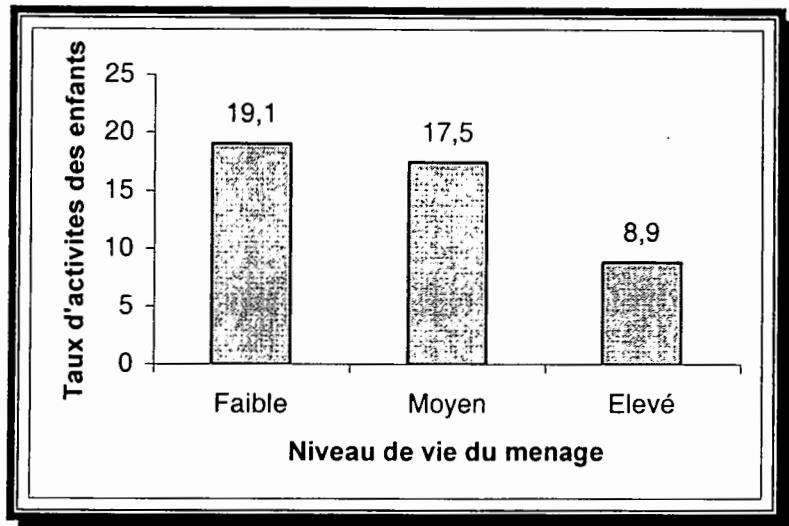
#### 4.1.2.2 Niveau de vie du ménage et Travail des enfants.

Dans la revue de la littérature, nous avons évoqué la pauvreté comme facteur primordial de la mise au travail des enfants au Tchad. Avant de procéder à une analyse approfondie, il s'avère important de vérifier cette hypothèse afin d'observer la proportion des enfants en activité en fonction du statut socioéconomique des ménages auxquels ils appartiennent. Il s'agit en effet, des ménages de niveau de vie faible, moyen, et élevé.

A cet égard, la figure 4.4 appelle à une observation. Comme nous pouvions nous y attendre, nous constatons que le travail des enfants augmente à mesure que le niveau de vie des ménages baisse. Cette variable est corrélée significativement avec le travail des enfants au seuil de 1 %. Ce qui semble vérifier l'hypothèse traditionnelle selon laquelle la pauvreté est la principale cause du travail des enfants (Blunch et Verner ,2000)<sup>8</sup>. Etant donné que la mise au travail des enfants est une stratégie de survie des parents, on observe une croissance tendancielle du nombre d'enfants travailleurs avec la baisse du niveau de vie: presque 2 enfants sur dix (19,1 %) appartenant aux ménages de niveau de vie faible travaillent par rapport aux enfants issus des ménages de niveau de vie moyen 17,5%. Pourtant, dès qu'on est dans le ménage de niveau de vie élevé, on voit que moins d'un enfant sur dix (8,9%) est

<sup>8</sup> cité par Diallo, 2002.

concerné. Cependant, seules les analyses multidimensionnelles permettront de mieux confirmer ou infirmer cette relation.



*Figure 4.4 : Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le niveau de vie du ménage.*

#### **4.1.2.3 Taille du ménage et travail des enfants**

La taille du ménage est un facteur de différenciation du travail des enfants. Faire travailler les enfants issus des familles nombreuses est une stratégie de survie dans certaines sociétés. Ceci a été démontré par certains auteurs à l'image de Gomes (1984)<sup>9</sup> sur le travail des enfants au Kenya. Par contre, la taille du ménage est considérée comme un facteur de la libéralisation des enfants par d'autres auteurs (Patil, 1988)<sup>10</sup>. Car plus le nombre de personnes augmente dans la famille moins les enfants travaillent. Cette contradiction constatée dans ces deux conclusions nous conduit à vérifier le cas du Tchad. La figure 4.5 résume la proportion des enfants en activité selon la taille du ménage par sexe de l'enfant.

La première impression qui se dégage à l'observation dans cette figure est que la proportion des enfants en activité diminue chez les filles à mesure que la taille du ménage augmente. En revanche, ce taux augmente chez les garçons avec la taille du ménage. Autrement dit, plus le nombre de personnes augmente dans le ménage, plus la proportion des filles en activité diminue et celle des garçons augmente. Chez les ménages de moins de 7 personnes par exemple, on constate que 2 filles sur dix (20,5%) sont victimes d'une exploitation contre environ 1,5 garçons sur dix (14,5 %). On observe presque la même

<sup>9</sup> cité par Bekono M.B, 2004.

<sup>10</sup> idem.

tendance chez les enfants appartenant aux ménages de 7 à 10 personnes (15,1% chez les garçons et 18,4% chez les filles). Dans des ménages de plus grande taille, le taux des enfants en activité est relativement élevée chez les garçons que chez les filles. Il apparaît respectivement à 23,7 % et 17,8%. Globalement, il en résulte que les différences entre les filles et les garçons en ce qui concerne le travail est considérable lorsque la taille du ménage est importante.

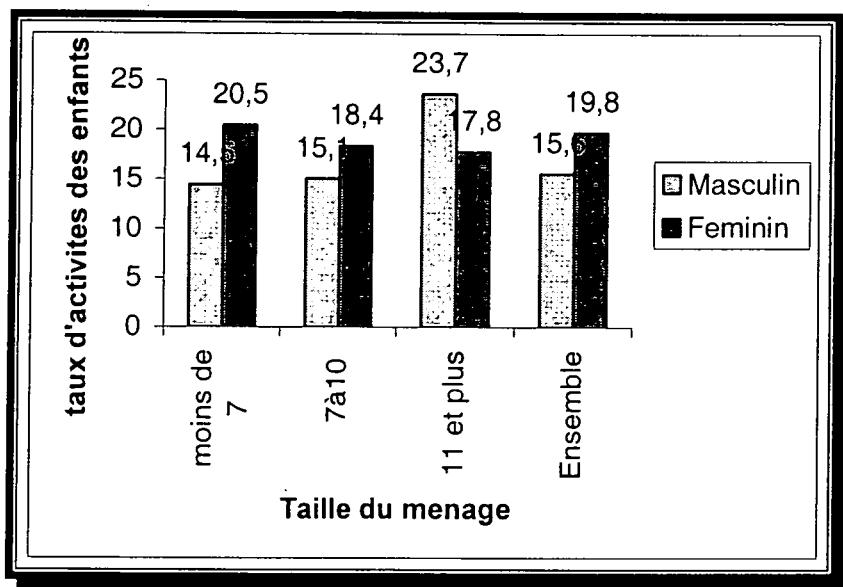


Figure 4,5 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon la taille du ménage.

#### **4.1.3 CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE ET TRAVAIL DES ENFANTS.**

L'examen de la distribution montre une proportion plus élevée des hommes chef de ménage (78,6%) comparativement aux femmes chef de ménage (21,4%). Mais comme cette variable n'est pas associée significativement à la variable dépendante dans le profil descriptif, elle ne fera l'objet d'aucune interprétation. Il en est de même pour le nombre des enfants de moins de 5 ans et l'âge du chef de ménage.

##### **4.1.3.1 Statut matrimonial des chefs de ménage et travail des enfants**

En ce qui concerne le statut matrimonial des parents, les études antérieures ont montré que les enfants de 5 à 14 ans vivant chez les chefs de ménage mariés ont moins de risques de travailler que ceux vivant chez les chefs de ménage non mariés et célibataires (soulaymanou, 2001 ; S.L MENSAH, 2004). Compte tenu des faibles effectifs observés dans le groupe des veufs, mariés et séparés, nous avons regroupé ces derniers en un seul groupe et ceci nous a

permis de retenir dans cette variable trois modalités : les chefs de ménage mariés, non mariés et enfin les célibataires. Cette association est significative au seuil de 5 %. L'analyse des résultats a permis de constater que dans l'ensemble la proportion des enfants qui travaillent est légèrement élevée chez le chef de ménage marié (16,6 % chez les garçons et 19,9 % chez les filles). Quand aux chefs de ménage non mariés, le taux de d'activité est de 16 % chez les garçons contre 17 % chez des filles. On constate toujours la même tendance chez les enfants issus des chefs de ménage célibataires. Mais cette fois-ci, la proportion démunie légèrement chez les garçons (12,8 %) que chez les filles (17,2 %). Cela peut s'expliquer par la stratégie de survie adoptée par les chefs de ménage. Car la population tchadienne est à plus de 85 % agricole et vu le niveau de pauvreté dans ce pays, les parents mobilisent toute la famille pour le besoin de la cause. Il est probable que cette relation soit fallacieuse et puisse à la longue disparaître lors des analyses multidimensionnelles.

On remarque dans la figure 4.6 qu'il existe un écart de 3,3 point entre les filles et les garçons vivant chez les chefs de ménage mariés. De même, il y a 4,4 points d'écart pour ceux vivant chez les chefs de ménage célibataires. Ce résultat se justifie par le fait que les enfants de sexe féminin sont beaucoup plus sollicités dans les travaux domestiques que les enfants de sexe masculin.

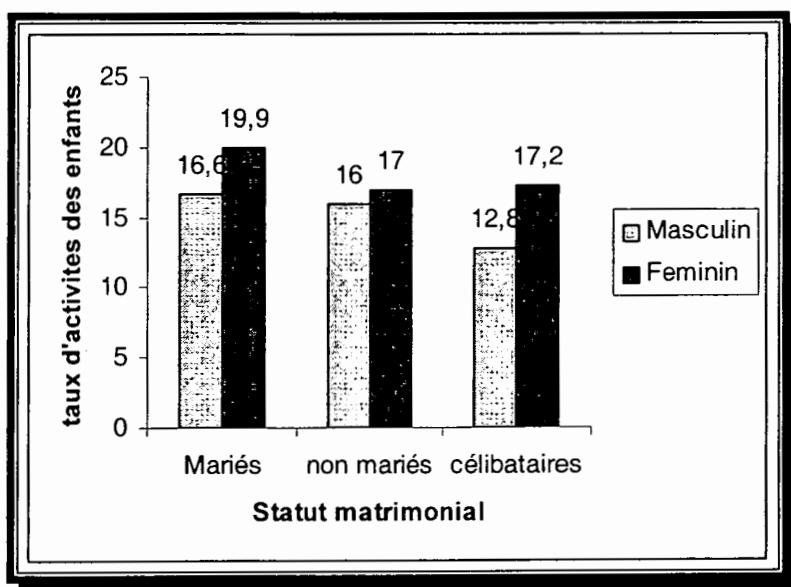


Figure 4.6 : Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le statut matrimonial.

#### 4.1.3.2 Niveau d'instruction du chef de ménage et travail des enfants.

La figure 4.7 permet de voir la relation qui existe entre le niveau d'instruction du chef de ménage et le travail des enfants. Comme on s'y attendait, on remarque une association significative entre le niveau d'instruction et l'activité des enfants. La différence est nette entre les enfants dont les parents n'ont pas de niveau (24%) et ceux dont les parents ont un niveau primaire (21%). De même, les enfants issus des ménages dont les chefs ont un niveau secondaire et plus ont 15,4%.

Plus le niveau d'éducation des chefs de ménage est élevé, plus les enfants ont moins la chance d'être soumis au travail. Notre hypothèse concernant l'effet de l'éducation des parents chef de ménage rejoint globalement les résultats obtenus par d'autres auteurs (Grootaert, 1998 ; Diallo, 2002, S.L.MENSAH, 2004). En effet, l'élévation du niveau d'éducation des parents a pour effet d'augmenter les chances d'un enfant de fréquenter l'école. Les chefs de ménage bien instruits n'ont pas seulement la possibilité d'offrir un environnement favorable à l'investissement dans le capital humain de la progéniture. Un meilleur niveau d'éducation des parents est généralement lié à un environnement familial favorable à l'accumulation du capital humain. L'instruction des parents permet d'orienter les enfants vers les secteurs qui demandent moins la main d'œuvre enfantine.

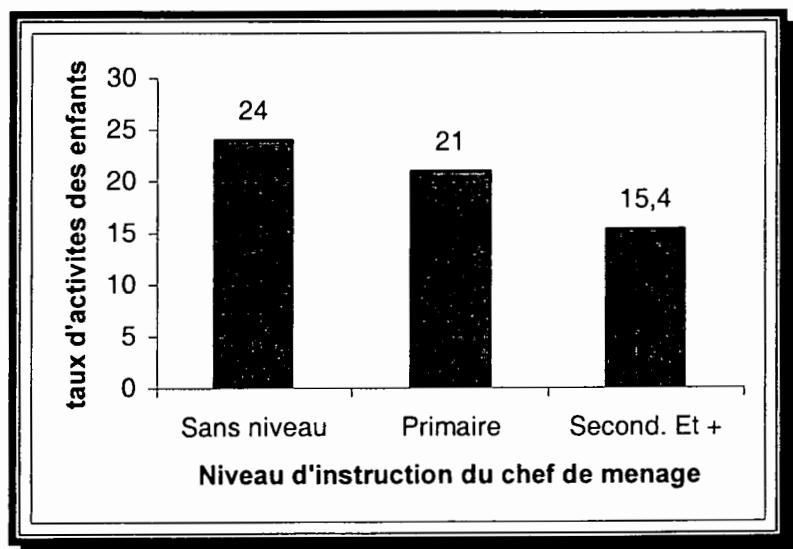
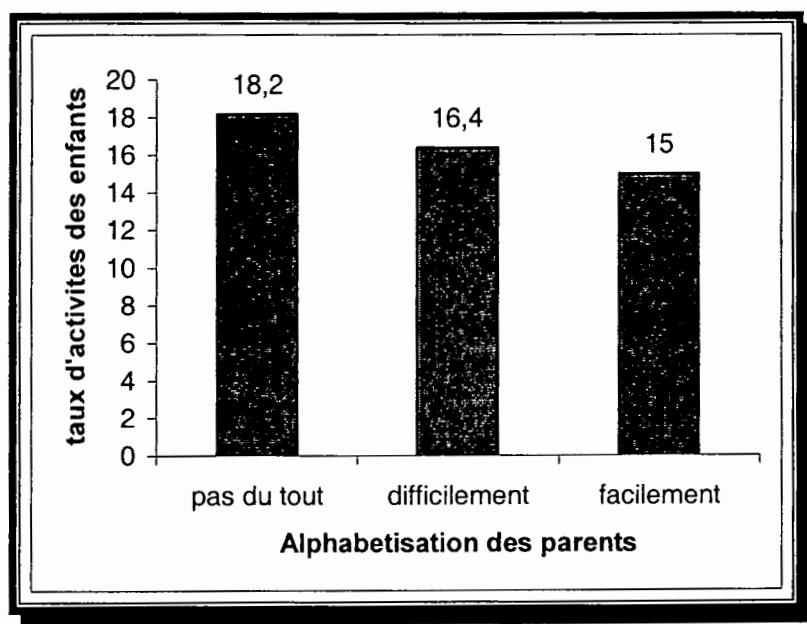


Figure 4.7 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon le niveau d'instruction du chef de ménage.

#### **4.1.3.3 Alphabétisation des parents et travail des enfants :**

Comme le niveau d'instruction des parents, L'alphabétisation des parents est significativement associée au travail des enfants au seuil de 5%. Plus les parents connaissent lire et écrire, moins est le risque pour les enfants d'exercer une activité. Cela peut s'expliquer par l'importance accordée par le tuteur ou le chef de ménage à la scolarisation des enfants qu'au travail des enfants. On constate dans la figure 4.8 que 18,2% d'enfants vivant dans le ménage dont les chefs ne connaissent ni lire, ni écrire sont exposés au risque de travailler. Par contre, ceux appartenant aux chefs de ménage qui lisent et écrivent difficilement où facilement ont une proportion respectivement de 16,4% et 15% d'exercer une activité.

L'alphabétisation permet la prise de conscience des parents sur la nécessité de scolariser les enfants. Car l'enfant bien éduqué constitue non seulement un atout majeur pour la survie de la famille, mais aussi et surtout une personne ressource pour le pays dans l'avenir.

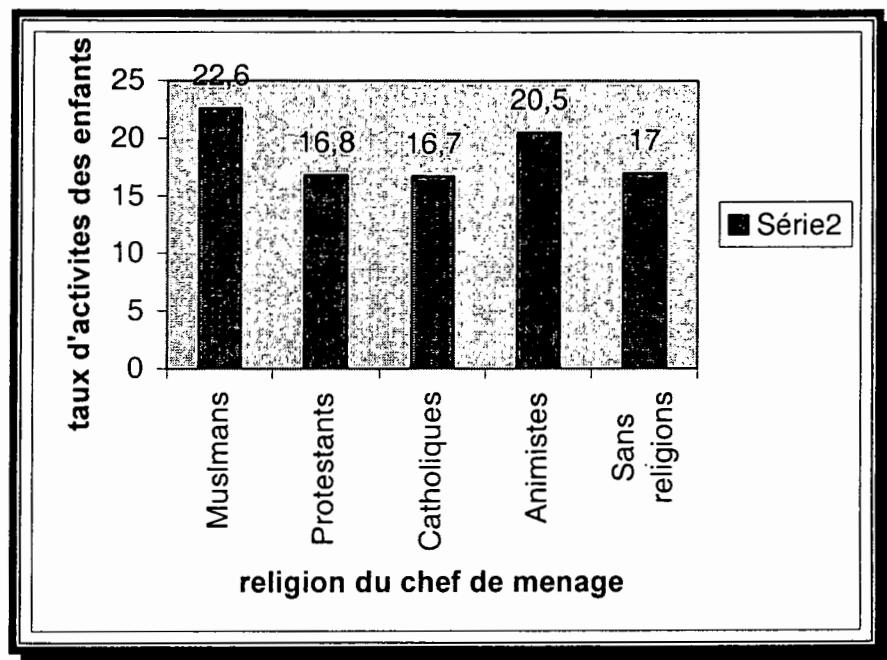


*Figure 4.8 :Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon l'alphabétisation des parents.*

#### **4.1.3.4 Religion du chef de ménage et travail des enfants.**

Il ressort du figure 4.9 qu'il existe une relation significative entre la religion du chef de ménage et le travail des enfants au seuil de 1%. On observe que les enfants dont les parents fréquentent la religion musulmane travaillent plus que les enfants issus des parents d'une autre religion (22,6%). Cette forte proportion peut être due au fait que, du point de vue de l'activité, les musulmans, dans la majorité des cas, pratiquent le commerce et/ou l'élevage, et

pour les besoins de faire paître les bœufs où vendre leurs marchandises, les enfants sont beaucoup plus sollicités dans ce domaine que d'être scolarisés. Ceci a été confirmé par l'étude menée sur les enfants bouviers au Tchad (UNICEF, 1999). Les proportions des enfants nés des parents protestants ou catholiques qui travaillent sont respectivement de 16,8% et 16,7% et celles des enfants nés de parents animistes ou sans religion sont respectivement de 20,5 % et 17 %.



*Figure 4.9 : Proportion d'activités des enfants de 5-14 ans selon la religion du chef de ménage.*

## ***Conclusion partielle***

Dans cette partie, il était question de mesurer le lien existant entre le travail des enfants et les caractéristiques individuelles de l'enfant, les caractéristiques du chef de ménage ainsi que celles du ménage.

Il a été constaté que le travail des enfants dans l'ensemble est plus observé dans le milieu rural et dans les autres villes. Les résultats ici obtenus montrent que le travail des enfants augmente avec l'âge. Toutefois, on remarque une entrée précoce des enfants (7,9% chez les filles et 6,9% chez les garçons) sur le marché du travail. Quel que soit le sexe, l'âge des enfants est fortement corrélé à leur activité au seuil de 1%. Il ressort également que les enfants confiés sont beaucoup plus exposés au risque de travail que ceux ayant les parents dans le ménage. Ce qui laisse voir que le lien de parenté avec le chef de ménage semble influencer le travail des enfants quel que soit le sexe du chef de ménage.

Nous avons aussi constaté une forte association entre le niveau d'instruction et le travail des enfants. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, moins le travail des enfants est sollicité. Il en est de même pour l'alphabétisation du chef de ménage et son statut matrimonial influencent partiellement l'activité des enfants. En ce qui concerne la variable niveau de vie du ménage, il y a une proportion de 19,1% d'enfants travailleurs vivant dans les ménages de niveau de vie faible par rapport aux enfants des ménages de niveau de vie moyen (17,5%) et ceux des ménages de niveau de vie élevé (8,9%). Par ailleurs, les résultats ont montré une forte relation entre la religion du chef de ménage et le travail des enfants. Plus de 22,6% d'enfants issus des parents musulmans travaillent à l'opposé des enfants issus des autres parents protestants, catholiques, animistes et sans religion respectivement 16,8 %, 16,7% , 20,5 % et 17%.

Au regard de tous ces résultats, nous ne pouvons pas d'emblée décider de la pertinence de ces variables sur le travail des enfants. Car certaines variables peuvent perdre leur influence en présence des autres. Pour ce faire, seules les analyses multidimensionnelles pourront confirmer ou infirmer ces associations.

## **4.2 RECHERCHE DES DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS**

Le point précédent nous a permis de mettre en évidence l'association que l'on pouvait observer entre l'activité des enfants et les variables retenues. Il a été constaté dans cette phase que certaines variables dans leur état brut semblaient influencer négativement ou positivement la mise au travail des enfants. Bien que le modèle ne permette pas de tirer une conclusion adéquate, il permet cependant de vérifier partiellement le degré de liaison entre la variable dépendante et chacune des variables indépendantes. L'analyse descriptive montre que parmi les 13 variables indépendantes retenues dans le schéma d'analyse, 9 d'entre elles gardent leurs influences sur l'activité des enfants. Toutes les variables qui ne sont pas associées significativement à la variable dépendante au niveau descriptif ne sont pas prises en compte dans l'analyse multivariée.

### **4.2.1 LES VARIATIONS DE LA PROPENSIO A EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE EN PRESENCE DES AUTRES VARIABLES.**

Le tableau 4.10 nous donne les rapports de risques du travail des enfants en fonction des variables indépendantes.

#### *4. 2.1.1. Caractéristiques individuelles des enfants.*

Pris isolément, l'âge<sup>11</sup> est un facteur qui discrimine les enfants vis-à-vis du travail et ce au seuil de 1%. On remarque que les enfants ayant un âge élevé courrent plus le risque de travailler par rapport à ceux d'un âge moins élevé. Les tâches confiées aux enfants sont généralement manuelles et physiques car elles ne demandent aucune éducation et aucune formation appropriée pour les exécuter. C'est pourquoi, plus l'enfant est âgé, plus il est sollicité pour l'aide familial ou les activités économiques. Il faut aussi noter que les enfants représentent une main d'œuvre à vil prix et que leur emploi nécessite moins de coûts. Son utilisation présente un gain pour les entreprises demandeuses de travail. C'est pourquoi, dans le secteur informel l'on a tendance à substituer la main d'œuvre adulte à celle enfantine (le cas des enfants bouviers au Tchad).

---

<sup>11</sup> – la prise en compte de l'âge au carré permet de considérer l'aspect quadratique liant éventuellement l'âge et la participation à la main d'œuvre, celle-ci n'étant pas nécessairement linéaire. La division par 100 permet d'éviter certains désagréments liés aux effets d'échelle

Comme l'âge, l'effet brut du sexe sur le travail des enfants est significatif au seuil de 1%. Cette relation montre que les garçons ont 22,7 pour cent moins de chances de travailler que les filles. La persistance de cette association se poursuit jusqu'au niveau multivariée.

Pour ce qui est du statut de confiage, les enfants qui n'ont pas un lien direct avec le chef de ménage présentent un risque beaucoup plus élevé de travailler que ceux appartenant aux chefs de ménage. Le plus souvent, on confie les enfants aux parents d'accueil pour des raisons d'éducation, mais en contrepartie de cette dernière, ces enfants sont plus exploités dans les travaux domestiques (puisage de l'eau ; lessive...) voire l'activité commerciale (vente à la sauvette...). Ainsi au Tchad, les enfants confiés ont 1,4 fois plus de risques de travailler que les enfants issus de père et mère biologiques. L'effet brut du statut de confiage sur le travail des enfants est significatif.

#### ***4.2.1.2 Caractéristiques du ménage.***

L'introduction du niveau de vie du ménage seul dans le modèle détermine la mise au travail des enfants. Statistiquement, la variable est significative au seuil de 1 %. En effet, les enfants vivant chez les ménages ayant un niveau de vie moyen et élevé ont respectivement 32,1 pour cent et 18,4 pour cent moins de chances de travailler que ceux appartenant aux ménages de niveau de vie faible. Ce qui veut dire que plus le niveau de vie des parents augmente, moins les enfants sont exposés aux risques de travailler.

La taille du ménage, introduit seule dans le modèle, influence le travail des enfants au seuil de 5 %. Les enfants issus de ménage de grande taille ont 1,3 fois plus de risques de travailler que ceux appartenant aux ménages de petite taille (c'est-à-dire moins de 7 personnes dans le ménage). Ce qui signifie que les enfants vivant dans des ménages où se trouve un nombre élevé d'adultes, se voient plus confier les tâches élémentaires. Autrement dit, les enfants issus de ménages de grande taille sont plus occupés que les enfants de ménages de taille moyenne et ceux de petite taille. L'impact négatif de la taille de la famille sur l'offre du travail des enfants est confirmé dans de nombreuses études sur les pays en développement ( Bekono, 2004).

Comme le niveau de vie du ménage et la taille du ménage, la variable milieu de résidence influence significativement le travail des enfants au seuil de 1 %. Le milieu de résidence est un facteur de discrimination du travail des enfants. Les enfants vivant dans les autres villes et

davantage ceux qui vivent dans la capitale N'djaména ont respectivement 5 pour cent et 36 pour cent moins de risques de travailler que les enfants vivant dans le milieu rural.

#### **4.2.1.3 Caractéristique du chef de ménage**

On constate dans cette phase que le niveau d'instruction, l'alphabétisation des parents la situation matrimoniale et la religion du chef de ménage sont statistiquement significatives.

L'effet de la situation matrimoniale du chef de ménage sur le travail des enfants est significatif au seuil de 10%. On constate que les enfants vivant chez les chefs de ménage célibataires ont 21,2 pour cent moins de risques d'exercer une activité que ceux vivant chez les chefs de ménages mariés. Il en est de même pour ceux vivant chez les chefs de ménage qui ne sont pas mariés (7 pour cent moins de risques de travailler).

L'introduction du niveau d'instruction du chef de ménage seul dans la régression logistique explique le travail des enfants au seuil de 1%. En effet, les enfants vivant dans le ménage dont les chefs ont le niveau secondaire et plus ont 11,7 pour cent moins de risques de travailler que ceux des ménages dont les chefs sont sans niveau. Il en est de même pour ceux appartenant aux ménages dont les chefs sont de niveau primaire. Ils ont par ailleurs, 31,8 pour cent moins de risques de travailler que des enfants des ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction. Ce qui confirme le résultat obtenu au niveau de l'analyse descriptive. Concernant l'alphabétisation des parents, les enfants dont les parents lisent et écrivent difficilement ont 13 pour cent moins de risques de travailler que ceux dont les parents ne connaissent ni lire, ni écrire. De même, les enfants appartenant aux parents qui lisent et écrivent facilement ont 26,4 pour cent moins de risques d'exercer une activité que ceux vivant chez les parents ne connaissant ni lire, ni écrire.

S'agissant de la religion, elle entretient une relation significative avec le travail des enfants au seuil de 1%. Les enfants issus des ménages protestants ont 7,3 % moins de risques de travailler que ceux issus de ménages musulmans. Par contre, ceux vivant chez les animistes et les «sans religion » présentent un risque plus élevé de travailler que les enfants de la religion musulmane (respectivement 1,5 et 1,07 fois plus de risques). En général, il y a une différence de comportement entre les parents musulmans et les parents chrétiens en matière de mise au travail des enfants au Tchad. Les parents chrétiens sont beaucoup plus attachés à la culture occidentale et peuvent facilement changer de comportement en faveur de la scolarisation des

enfants. Par contre, les parents musulmans sont beaucoup plus attachés à la tradition (du fait de la coexistence des croyances traditionnelles et de l'islam).

#### **4.2.2 EFFETS NETS DES DIFFERENTS MODELES.**

Nous rappelons que l'interprétation ci-dessus donne l'effet brut des variables qui affectent la décision de faire travailler les enfants, alors que cette deuxième partie traite des effets nets des paramètres qui influencent le travail des enfants. Ce modèle que nous avons utilisé cherche à expliquer le risque pour un enfant d'exercer une activité en fonction des variables socio économiques et démographiques. Notons d'emblée que tous les modèles sont significatif au seuil de 1 %. Au seuil de 5 %, les variables qui discriminent la participation des enfants aux travaux sont : l'âge de l'enfant, le sexe de l'enfant, le niveau de vie du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, la région de résidence et la religion du chef de ménage. Les résultats de l'analyse de la régression multiple sur le travail des enfants figure dans le tableau 4.1

##### **4.2.2.1 Incidence des caractéristiques individuelles de l'enfant.**

Introduits ensemble, l'âge et le sexe de l'enfant (M1), on remarque que les deux facteurs contribuent pour 25,5 % dans l'explication du travail des enfants au Tchad. Le modèle est parfaitement adéquat aux données utilisées. La probabilité du chi<sup>2</sup> associée au modèle est significative au seuil de 1 %. L'âge est fortement corrélé avec la participation des enfants à l'activité. Comme nous l'avons observé à l'état brut, le résultat obtenu (modèle 1) fait apparaître une inégalité entre les filles et les garçons en matière d'activité. Les garçons ont 24 % moins de risques de travailler que les filles. Ce phénomène discriminatoire peut être expliqué par la scolarisation des garçons car ces derniers sont le plus souvent considérés dans la famille comme les successeurs des parents. Par contre, les filles sont utilisées dans le travail pour financer la formation des garçons. Ainsi leur scolarisation reste toujours secondaire voire accessoire, il suffit d'un petit problème pour que ces chances d'aller ou de rester à l'école se réduisent considérablement (Wakam, 2002). Ceci a été aussi montré dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, etc. Les filles se voient plus confier les tâches par rapport aux garçons (Lachaud, 2004). En outre, le désavantage des filles semble également prévaloir en terme de temps de travail. Car elles sont fortement impliquées dans les travaux domestiques que les garçons pour des raisons d'ordre

socioculturel. L'influence de ces deux variables se poursuivent jusqu'au modèle global c'est-à-dire le modèle 9, même si le risque de travailler se creuse davantage chez les filles.

L'analyse de la situation après avoir contrôlé avec le statut de confiage de l'enfant (M2) montre que le statut de confiage est partiellement corrélé avec la participation des enfants à l'activité. Seule la modalité enfant confié est significative au seuil de 5 %. La contribution de cette variable sur le travail des enfants est de 3,7%. La signification de l'âge et du sexe de l'enfant sur le travail des enfants reste inchangée. Toutefois, le risque de travailler est plus élevé chez les filles. Par rapport aux enfants issus des pères et mères dans le ménage, ceux confiés ont 1,34 fois plus de risques de travailler toutes choses étant égales par ailleurs. Ce qui veut dire que les enfants qui n'ont pas de rapport familial direct avec le chef de ménage sont le plus souvent dans la famille pour les activités soit domestiques, soit commerciales au profit des enfants des chefs de ménage, qui, consacrent leur temps aux études et aux loisirs.

#### ***4.2.2.2 Incidence des caractéristiques des ménages***

En contrôlant avec le niveau de vie du ménage (M3), on s'aperçoit dans l'ensemble que le modèle est significatif au seuil de 1%. La part du travail des enfants expliquée par cette variable est de 13,3 %. On peut donc conclure que le modèle est adéquat. La présence de cette variable dans le modèle fait augmenter les risques de travailler chez les filles et les enfants confiés. Comparé aux ménages de niveau de vie faible, le risque de travail des enfants est en faveur de ceux issus des ménages de niveau de vie élevé. En effet, les enfants issus des ménages de niveau de vie élevé courent 58,1% moins de risque de travailler que ceux vivant chez les ménages de niveau de vie faible. Il en est de même pour les enfants issus de ménage de niveau de vie moyen (33,9 % moins de risque de travailler). Cela laisse voir que plus le niveau de vie des parents augmente, plus ils ont tendance à confier les tâches domestiques et bien d'autres services aux personnes employées dans le ménage (bonnes, boys) que de faire participer les enfants à la main d'œuvre. La position sociale du chef de ménage détermine la fréquentation ou la mise au travail des enfants. Ce résultat s'apparente à ceux trouvés auparavant dans plusieurs pays par plusieurs chercheurs comme Rodgers et standing (1981b), Van et Basu (1998), Bougroum et Ibourk (2004) et Lachaud (2004) qui font ressortir que les ménages riches investissent davantage dans la formation de leurs enfants que les parents ayant un niveau de vie moyen, moins encore ceux du niveau de vie faible. Nous convenons avec Harper et Marcus, 2000 (cité par Piamaïlé, 2004) que la pauvreté, le manque d'accès aux ressources physiques, sociales, économiques et politiques sont les principaux

obstacles à la concrétisation de droits de l'enfant. En somme le recours à la main d'œuvre enfantine traduit les difficultés éprouvées par les ménages pauvres à satisfaire leurs besoins essentiels. Pour les ménages à revenu élevé, cette préoccupation est comblée par la possession de certains biens d'équipement. Par exemple, dans le cas de ménages disposant d'un revenu conséquent ou d'électricité, le recours au travail des enfants devient inutile. Par contre dans un ménage pauvre, la main d'œuvre enfantine est une nécessité pour la protection des récoltes contre les prédateurs, le ramassage du bois de chauffe, le puisage de l'eau, etc. Cette relation se maintient en contrôlant les effets des autres variables.

S'agissant de la taille du ménage (modèle 4), il n'y a pas un grand changement apporté par cette variable dans le modèle. Il perd, par contre, son influence sur la variable dépendante (travail des enfants) en présence des autres. Les effets et les risques des autres variables et leurs significations sur l'activité des enfants restent inchangés.

L'introduction de la variable milieu de résidence dans l'analyse (M5), montre que le modèle reste toujours pertinent au seuil de 1%. L'apport de cette variable sur le travail des enfants est de 8,6%. La milieu de résidence détermine la participation des enfants au travail. Il ressort de cette analyse que le risque pour un enfant de travailler dans la Capitale N'djaména est relativement faible par rapport à un enfant vivant dans les autres villes. L'écart se creuse encore plus chez les enfants vivant dans le milieu rural. *Ceteris paribus*, dans les zones rurales, le risque de travailler est réduit de 16,9 % par rapport aux autres villes et de 36,8% par rapport à N'djamena. Ce qui contredit les résultats obtenus au Cameroun à partir des données de l'enquête MICS (Soulaymanou, 2001). Il ressort de cette analyse que l'écart entre le milieu de résidence est de 46% au détriment des enfants vivant dans les centres urbains. Ce résultat peut être dû au fait que, dans le milieu urbain, on accède facilement aux infrastructures scolaires. Tandis que ceux vivant dans le milieu rural sont non seulement défavorisés par l'absence des infrastructures mais aussi et surtout, ils appartiennent aux chefs de ménage dont la situation économique n'est guère propice à leur scolarisation. Bref, nous pouvons affirmer que le milieu de résidence est un facteur de discrimination en matière de participation des enfants à la main d'œuvre enfantine.

#### **4.2.2.3 Incidence des caractéristiques du chef de ménage.**

Lorsqu'on ajoute au modèle précédent le statut matrimonial (M6), seule, la modalité célibataire est significative au seuil de 5%. En revanche, les effets des variables précédentes

restent inchangés mais le risque de travailler diminue dans le milieu de résidence. Le modèle reste toujours pertinent au seuil de 1%. Il ressort de cette analyse que les enfants vivant chez les chefs de ménage célibataires travaillent 16,9 % moins que ceux vivant chez les chefs de ménage mariés.

En contrôlant avec le niveau d'instruction du chef de ménage (M7), on constate que le modèle est significatif au seuil de 1 %. L'apport du niveau d'instruction sur la participation des enfants à l'activité est de 8 %. La présence de cette variable dans le modèle fait augmenter la signification et les risques pour un enfant de travailler dans les variables niveau de vie du ménage et le milieu de résidence d'une part et fait disparaître l'effet du statut matrimonial d'autre part. Il ressort de cette analyse que plus le chef de ménage est instruit, plus il a tendance à occuper l'enfant avec d'autres activités (fréquentation scolaire...). Toutes choses étant égales par ailleurs, par rapport aux enfants appartenant aux ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction, ceux appartenant aux ménages dont les chefs ont le niveau primaire et le niveau secondaire et plus ont un risque inférieur d'exercer les activités. Ces proportions apparaissent respectivement de 12,9 % et 33, 5 %. Ce qui laisse croire que les pesanteurs socioculturelles continuent à agir sur la perception que la population se fait du travail des enfants. Comme le souligne Arteaga et al.1998 (cité par Piamalé, 2004), le travail des enfants est considéré comme un signe de responsabilité, de discipline et d'honnêteté de la part de l'enfant. Ces résultats viennent conforter ceux obtenus dans la plupart des études réalisées en Afrique (BOUGROUM et IBOURK, 2003 ; Lachaud, 2004).

En ce qui concerne l'alphabétisation des parents (M8), sa présence dans le modèle explique à 0,8% seulement le travail des enfants. Par contre, le modèle reste significatif au seuil de 1%. Les résultats montrent par ailleurs une différence significative entre les enfants issus des parents qui lisent et écrivent facilement et les autres. *Ceterus paribus*, les enfants vivant chez les parents qui lisent et écrivent facilement ont 37,7 % moins de risques d'être soumis au travail que ceux appartenant aux parents qui ne connaissent ni lire, ni écrire. Cela peut être expliqué par le fait qu'un parent alphabétisé a une autre vision de la nécessité pour un enfant d'aller à l'école, ou du risque que courrent les enfants en activité.

Contrôlé par la religion du chef de ménage (M9), on remarque un impact partiel de cette variable sur le travail des enfants en présence des autres. Seules les modalités « sans religion », et « animistes » sont significatives. En effet, les enfants vivant chez les chefs de

ménage animistes ont 1,24 fois plus de risques de travailler que les enfants appartenant aux ménages dont les chefs sont musulmans. Il en est de même pour ceux appartenant aux ménages dont les chefs n'ont pas de religion, leur risque est de 1,06 fois plus. Cette relation est conforme à celle obtenue au Ghana en 1997 par Canagarajah et Coulombe. Selon ses deux auteurs, la religion joue un rôle non négligeable sur le travail des enfants. La présence de la religion du chef de ménage dans le modèle fait disparaître aussi l'effet de la variable alphabétisation des parents tandis que les effets des autres variables restent inchangés.

### ***CONCLUSION PARTIELLE***

Il convient de signaler que l'objectif de ce chapitre est d'identifier les déterminants du travail des enfants au Tchad. Il permet aussi de vérifier si les relations observées à l'état brut entre les caractéristiques de l'enfant, celles des ménages et du chef de ménage et le travail des enfants persistent. Les résultats de l'analyse multivariée confirment l'ensemble des hypothèses spécifiques émises. Il ressort du modèle global après avoir contrôlé avec la religion du chef de ménage que parmi les variables retenues pour cette étude, 7 seulement agissent significativement sur le travail des enfants au Tchad. Il s'agit de : l'âge et le sexe de l'enfant, le niveau de vie du ménage, le milieu de résidence du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, sa religion et le statut de confiagé.

*Tableau 4.1 : effets bruts et nets des différentes variables sur le travail des enfants.*

Variables indépendantes	Rapport de risques par rapport à la modalité de référence.										
	Effets bruts		Effets nets par rapport aux variables de contrôle suivantes.								
	effec tifs	M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
Age <sup>2</sup> /100	7816	3,694***	3,800***	3,740***	3,710***	3,700***	3,692***	3,670***	3,680***	3,650***	3,692***
Sexe											
Filles	2939	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Garçons	2722	0,773***	0,760***	0,794**	0,676***	0,669***	0,648***	0,647***	0,702***	0,698***	0,670***



Catholiques	858	0,993 ns								0,799 ns
Animistes	84	1,497*								1,237 *
Sans religion	252	1,077 ns								1,056 **
Chi2		432,65	586	126,85	126,15	150,71	375,45	415,31	380	142,42
Signification		***	***	***	***	***	***	***	***	***
Statistique r		0,255	0,037	0,133	0,003	0,086	0,009	0,080	0,008	0,065

réf. : modalités de référence

Signification : ns : non significatif; \*\*\* : significatif au seuil de 1% ; \*\* : significatif au seuil de 5% ; \* : significatif au seuil de 10%

## ***CONCLUSION GENERALE***

L'objectif visé était d'identifier les facteurs qui déterminent le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans vivant dans les ménages.

L'analyse menée sur les enfants travailleurs au Tchad permet, grâce à la richesse des données utilisées, de vérifier l'hypothèse de base selon laquelle, le niveau socio-économique du ménage ainsi que celui du chef des ménages déterminent le travail des enfants à travers les caractéristiques individuelles de l'enfant âgés de 5 à 14 ans. Par la suite, nous avons relevé les hypothèses dérivées suivantes :

**H 1** : les enfants issus des ménages à faible niveau de vie sont plus exposés aux risques de travailler que les autres.

**H 2** : les ménages qui résident en milieu rural demandent plus la main d'œuvre enfantine que ceux qui vivent dans les centres urbains.

**H 3** : le faible niveau d'instruction des parents influence positivement le travail des enfants.

**H4** : les enfants confiés sont plus exposés au risque de travailler que ceux qui vivent avec leurs parents.

La méthodologie de ce travail consiste à identifier les éléments retenus pour la construction des variables. La construction de ces variables s'est basée sur la littérature existante dans ce domaine. En effet, plusieurs études menées sur ce phénomène ont montré l'importance de la pauvreté sur la participation des enfants à l'activité tant économique que domestique. C'est ainsi que pour la construction de la variable composite niveau de vie du ménage, nous avons affecté à chaque modalité de la variable un poids correspondant à l'importance de ces éléments. Cela nous a permis de regrouper cette variable en trois modalités : ménage de niveau de vie faible, moyen et élevé. L'indicateur de niveau de vie créé et les autres variables ont été introduits dans le modèle d'analyse de manière séquentielle. La nature dichotomique(1 si l'événement se réalise et 0 si non) de la variable dépendante nous a amené à porter notre choix sur la régression logistique.

L'analyse descriptive a montré qu'il existe une association entre le travail des enfants et la plupart des variables retenues. Cependant, la génération d'âges des parents et le sexe du tuteur ainsi que le nombre d'enfants de moins de 5 ans n'ont entretenu aucune relation significative avec le travail des enfants. Pour le niveau de vie des ménages, le niveau d'instruction et le

milieu de résidence, on observe une croissance dans la participation des enfants en activité. Les enfants issus des parents pauvres, sans niveau et ceux vivant dans le milieu rural ont un risque élevé de travailler que les autres.

L'analyse portée sur les caractéristiques individuelles de l'enfant montre une discrimination en faveur des enfants de sexe masculin. Ce comportement prend ses racines dans la tradition, le poids de la culture, et les difficultés financières qui poussent les parents à opter pour la scolarisation des garçons plutôt que pour celles des filles. Le travail de celles-ci permet la scolarisation des autres. Ceci s'observe, quel que soit le milieu de résidence, les filles travaillent plus que les garçons.

L'analyse des effets bruts de la méthode multivariée descriptive a confirmé les résultats obtenus dans la méthode bivariée descriptive.

Dans les résultats globaux de l'analyse explicative (M9), il ressort que certaines variables perdent leur influence en présence des autres. Seule l'âge et le sexe de l'enfant, le niveau de vie des ménages, le milieu de résidence, le niveau d'instruction du chef de ménage, la religion du chef de ménage et le statut de l'enfant persistent avec les apports respectivement de 25,5 %, 13,3%, 8,6%, 8%, 6,5% et 3,7%. Mais il convient de signaler que le niveau de vie et le niveau d'instruction ainsi que le milieu rural ont une incidence sur le travail des enfants au seuil de 1%. En effet, les enfants travaillent beaucoup plus dans les ménages ayant le niveau de vie faible, les ménages vivant le milieu rural et ceux sans niveau d'instruction.

L'importance de la pauvreté comme principal déterminant du travail des enfants (54 % de la population tchadienne vit en dessous du seuil de pauvreté alimentaire) au Tchad se confirme dans cette étude. Les enfants travailleurs sont beaucoup plus issus de ménage de condition très défavorisée. Par rapport aux enfants appartenant aux parents pauvres, les enfants issus des ménages moyens ont 28,6 % moins de risques de travailler. Il en est de même pour ceux des ménages de niveau de vie élevé (respectivement 50,8 %). Deux facteurs essentiels peuvent précipiter la participation des enfants à la main d'œuvre. D'une part, les fortes contraintes de liquidité auxquelles leurs familles font face augmentent le coût d'opportunité de leur scolarisation. Pour cette catégorie de ménages, l'impératif d'allégement à court terme des contraintes de liquidité grâce au travail des enfants prend le pas sur les perspectives d'allégement structurel sur le long terme, associées à l'investissement dans la scolarisation des enfants. Les ménages pauvres ne peuvent se permettre d'adopter une logique d'investissement en capital humain. D'autre part, les enfants des ménages pauvres évoluent

dans un environnement caractérisé par une pauvreté éducationnelle. Le ménage pauvre n'est généralement pas en mesure d'assurer à ses enfants scolarisés un environnement familial propice à leur scolarisation à cause essentiellement de la faiblesse du niveau d'instruction des parents et autres membres du ménage. De ce fait, les risques d'une entrée précoce dans le marché du travail suite à l'échec scolaire sont objectivement plus élevés chez les enfants des ménages pauvres.

Selon le milieu de résidence, il s'avère que c'est en milieu rural que les enfants sont le plus sollicités pour les activités productives ou domestiques. Les analyses montrent que, par rapport aux enfants qui résident dans les zones rurales, les enfants ont 51,2% moins de risques de travailler à N'djaména et 29,1% moins de risques dans les autres villes. Ce qui s'explique de prime abord par l'inaccessibilité des ménages aux infrastructures scolaires dans le milieu rural. Notre hypothèse concernant le milieu de résidence est aussi vérifiée.

Le niveau d'instruction des parents détermine le choix entre le travail des enfants et la fréquentation scolaire. En effet, dans les ménages de personnes plus instruites, la sollicitation des enfants pour les activités est réduite. Les enfants du chef des ménages de niveau d'instruction élevé courent moins de risques de travailler que ceux appartenant aux ménages dirigés par un analphabète (la proportion est de 34,1%). Il en est de même pour les chefs de ménages de niveau primaire avec 15,4% de proportion. Les résultats que nous avons pu observer dans le modèle 9 vérifie également l'hypothèse.

La religion du chef de ménage explique aussi la mise au travail des enfants. Ce phénomène se fait plus sentir chez les animistes et les sans religion. Ces proportions sont respectivement de 1,24 et 1,05 fois plus de risques de travailler.

Une des hypothèses que nous voulions vérifier est la discrimination à l'endroit des enfants confiés. L'analyse faite en s'intéressant au statut de confiage de l'enfant montre que les enfants confiés présentent un risque élevé en matière de travail. Le risque pour un enfant de travailler est de 1,5 fois plus. Ce résultat confirme l'hypothèse émise.

Malgré les résultats obtenus, ce travail présente quelques limites qui méritent d'être relevés. En collectant les données pendant la période scolaire le travail des enfants a dû être légèrement sous-estimé. En outre, le manque d'information sur « l'activité du chef de ménage » et « l'ethnie », qui d'ailleurs, considérées dans les littératures comme facteurs

déterminants du travail des enfants. Rappelons que de nombreuses études ont mis en évidence le rôle de l'occupation du chef de ménage sur le travail des enfants (Piamalé, 2004). Il faut aussi noter que l'enquête n'a pas pu identifier les déterminants de la demande du travail des enfants.

Au vu de ces résultats, les défis à relever pour lutter contre le travail des enfants sont immenses. Les implications sont de deux ordres : celles du court terme et celles du moyen et long termes.

♥ A court terme, les implications concernent les actions d'ordre curatif. Se focalisant sur l'enfant travailleur, cette recherche met en évidence la diversité des attitudes face à des propositions d'offre d'éducation. Les attitudes des enfants restent tributaires d'un ensemble de variables de nature individuelle (âge, raison de déscolarisation) et sociodémographiques (composition du ménages, niveau d'instruction du chef de ménage etc. ).

- 1) Il serait opportun d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs concernés (parents, enfants et employeurs) ainsi qu'aux autorités religieuses pour augmenter la chance de réussite de ce type d'action. Une attention particulière devrait être portée sur les parents et les autorités administratives afin de leur faire comprendre le danger que courent les enfants travailleurs. La sensibilisation doit s'articuler à la fois sur un dispositif audiovisuel et sur le réseau des radios communautaires dans le milieu rural, berceau du travail des enfants. Mais aussi dans les centres urbains, le pilier du secteur informel, avec les autres formes des médias;
- 2) Compte tenue de la forte proportion des filles victime d'exploitation, un accent devrait être mis sur la Sensibilisation des parents et des tuteurs pour la promotion de la scolarisation des jeunes filles.
- 3) Réglementer le travail des enfants et en réduire les formes intolérables, comme le travail des enfants bouviers, pour les moins de 18 ans ;
- 4) Enfin, mener une étude approfondie pour mieux cerner les problèmes et proposer des solutions efficientes.

♥ A moyen et long termes, la question essentielle est la prévention. A ce niveau, l'attention doit être portée sur les déterminants de l'offre scolaire afin de mettre fin aux flux des enfants arrivant sur le marché du travail. Cette action sur la source passe par des mesures structurelles susceptibles de casser le cercle vicieux de la double pauvreté économique et éducationnelle dans lequel une partie de la population se trouve confinée. Il s'agit :

5) D'augmenter le coût d'opportunité du travail des enfants et de baisser celui de leur scolarisation. Deux directions complémentaires devraient être explorées :

- La première concerne l'allégement des contraintes de liquidités des ménages en situation de grande pauvreté par la mise en place d'une politique de distribution des revenus.
- La deuxième porte sur le minimum d'équité en matière d'éducation tant sur le plan de l'accès que sur celui de la qualité. Cela suppose que le principe d'égalité des chances ne devrait pas faire l'objet d'une interprétation restrictive.

L'objectif quantitatif de généralisation de l'enseignement de base ne devrait pas faire oublier l'objectif principal d'assurer à chaque enfant le droit de bénéficier d'une éducation de niveau de qualité comparable.

Par rapport au système éducatif actuel, l'équité suppose un travail de fonds en vue d'améliorer le rendement interne et externe de l'école publique qui constitue le seul segment du système éducatif accessible aux couches défavorisées. Les sérieuses incertitudes qui pèsent sur la qualité de l'enseignement public contribuent à augmenter considérablement le coût d'opportunité de la scolarisation pour les parents et les enfants concernés.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banat, M. et al. (1997),** L'économie Africaine, *in Changer la société*, série économique n° 2, CEFOD-TCHAD, février, 61P.
- B. Mondiale, (2000),** *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*, Washington, Banque Mondiale, 271P.
- Basu, K. et Van P.H. (1998),** *The economics of child labor*, the American economic review, 88.(3), Pp.554-575.
- Becker, G. (1962),** *Instrument in Human Capital : a theoretical analysis*, journal of political economy, vol.LXX.
- Bekono, M.B. (2004),** *Les déterminants du travail des enfants selon le milieu de résidence au Cameroun*, mémoire de fin d'étude, IFORD, Yaoundé, 108P.
- Bonnet, M. (1993),** *Travail des enfants en Afrique*, revue internationale du travail, vol 132 , n° 3, pp. 411-430.
- Bonnet, M. (1996),** Le travail des enfants à la servitude pour dettes, in **Schlemmer, B.** (coord), *l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp.131-149.
- Bhukuth, A. (2004),** *Le travail des enfants : une revue de littérature économique récente*, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, 23P.
- BIT. (1997),** *Conférence internationale sur le travail*, Genève, 137P.
- BIT. (1997),** *Le travail des enfants .Que faire*, Genève, 32 P.
- BIT. (1998),** *Travail des enfants : intolérable en point de mire*, Genève, 129 P.
- BIT/CEMAC. (1999),** *L'interdiction de pire forme du travail des enfants en Afrique centrale*, Douala-Cameroun. 206P.
- Bougroum, M. et Ibourk, A. (2004),** *Les déterminants du travail des enfants et analyse microéconomique de la demande d'éducation non formelle au Maroc : cas du secteur de l'artisanat*, Université cadi ayyad, Marrakech, Maroc, 22 p.
- Boyden, J. (1992),** Les enfants au travail à Lima, Pérou, *in protége les enfants au travail*, New York, UNICEF, Pp. 41-68.
- Canagarajah and Colombe. (1997),** *Child labor and schooling in Ghana*, policy research, Working, paper No 1844, world bank, Washington, D.C.
- CERPOD. (2003),** *Profil démographique et socioéconomique du Tchad*, Bamako, juin, 92P.

**Chantana, B. (1996)**, L'exclusion sociale de l'enfant en période de croissance rapide :le cas des enfants travailleurs en Thaïlande, in **Schlemmer, B.(coord)**, *l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp. 447-458.

**Cours d'économie de ressources humaines.**

**Commission Européenne pour l'Afrique.(2002)**, Profil de pauvreté en Afrique centrale, *in les économies de l'Afrique centrale*, Addis Adéba, 72P.

**Deyo, J. (2001)**, *Etude sur l'harmonisation des textes nationaux avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du bien être de l'Enfant*, N'djaména, novembre, UNICEF, 48P.

**Diallo, Y.(2002)**, *Les déterminants du travail des enfants en cote d'Ivoire*, université montesquieu-Bordeaux4, document de travail n° 5, 16p.

**Diallo, Y. et Kone , K.S. (2001)**, *Pauvreté des ménages et phénomène du travail des enfants en Cote d'Ivoire*, Colloque chaire UNESCO pauvreté et développement durable, université montesquieu-Bordeaux4, 22 & 23 novembre, 24p.

**Direction de la planification et de l'Administration. (2003)**, *annuaire de la statistique de l'enseignement primaire, année scolaire 2000/2001*, octobre, DGPA, N'djaména, 139P.

**ELSON, D.(1982)**, Differentiation of Children's labour in the capitalist labour market, in Development and Change, vol.13, pp.479-497.

**Gendreau, F. (1993)**, *Démographie africaine*, édition ESTEM, Paris, 128 P.

**Grootaert, C. (1998)**, *Child Labor in cote d'Ivoire: incidence and determinants*, policy research working paper n° 1905, world bank, Washington, D.C.

**Harsch, E. (2001)**, *La pauvreté est a l'origine du travail des enfants*, in Afrique relance, vol 15, P.14, octobre.

**IRIN. (2004)**, *Tchad, un salaire des misères pour les jeunes filles de ménages tchadiennes*, mars, N'djamena, 4P.

**J.Y. Armand. (2003)**, *Chronique liberté et droits*, APLFT, Tchad, 16P.

**Lachaud, J.P. (2004)**, *Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : un réexamen appliqué au Burkina Faso*, Université Montesquieu - Bordeaux 4- France, 30P.

**Lange, M.F. (1996)**, Une force de travail disputé :la main d'œuvre enfantine en milieu rural Togolais, in **Schlemmer, B.(coord)**, *l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp. 407-418.

**Lavalette, M.** (1996), L'emploi des enfants sur le marché capitaliste, in **Schlemmer, B.** (coord.), *l'enfant exploité : oppression, mise au travail et prolétarisation*, Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp.291-310.

**Lia F.** (1996), Pourquoi le travail des enfants est-il toléré? Le cas du brésil, in **Schlemmer, B.** (coord.), *l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp.181-206.

**Meillassoux, C.** (1996), Economie et travail des enfants, in **Schlemmer, B.**(coord), *l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp.55-66.

**Marcoux, R.** (1993), Le travail des enfants au Mali : spécificités urbaines et stratégies des ménages, *in population, reproduction, sociétés : perspectives et enjeux de démographie sociale*, pp.149-174.

**Marcoux, R.** (1994), *Le travail ou l'école, l'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, CERPOD, 200 P.

**Marcoux, R.** (1996), Le travail, un jeu d'enfant ? A propos de la contribution des enfants à la substitution des menages au Mali, in **Pilon M. et al.**(sous la dir.), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp.206-221.

**Marcoux, R.** (2002), Régimes démographiques, école et travail des enfants. Un regard croisé sur deux villes, Bamako et Québec, in **Gendreau, F et al.**(coord.), *jeunesses, vieillesses, démographies et sociétés*. Louvain la Neuve, édition Academia Bruylant /Harmattan, pp.219-239.

**Messah, S.L.** (2004), *Scolarisation et travail des enfants au Togo*, mémoire de fin d'étude, IFORD, Yaoundé, 110P.

**MILES, R.** (1982), *Racism and Migrant Labour*, RKP,London,198P.

**Morice, A.** (1996), Le paternalisme, rapport de domination adapté à l'exploitation des enfants, in **Schlemmer, B.**(coord.), *l'enfant exploite :oppression, mise au travail et prolétarisation*. Paris, edition karthala-ORSTOM, pp.269-289.

**Ténébaye, M. et Hélène, L.** (1999), *Les bouleversements familiaux : cas d'abandon des famille*, édition CEFOD, N'djaména, Tchad, 12P.

**Nations Unies.** ( 1997), *Rapports initiaux de la convention relative aux droits de l'enfant*, volet Tchad, 40 P.

**Nurske.** (1968), *La formation du capital dans les pays sous développés*, édition CUJAS, Paris, 11P.

**OIT Dakar.** (1996), *Le travail des enfants au Sénégal*, Organisation Internationale du Travail, 149P.

**OIT.** (2000), Le travail des enfants dans les petites exploitation minières du Niger : cas des sites de natron, de sel, de gypse et d'orpailage, document de travail, septembre, 12P.

**OIT.**(2004), Le travail des enfants : un manuel à l'usage des étudiants, Organisation Internationale du Travail, 256P.

**Ouedraogo et al, PNUD.** (1996), La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, édition économique, 476 P.

**Poirier. J. Baya et Zoungrana.** (1996), Travail des enfants et division des tâches au sein de des ménages, UERD, Ouagadougou, 24 P.

**Piamale, J.F.** (2004), Des enfants mise au travail, in **A. K. Adjibade et al.(coord.)**, l'enfant en Centrafrique : famille, santé, scolarité et travail, Paris, édition Karthala, 394 P.

**Philips, A. et Taylor, B.** (1980), sex and skill : Notes towards a Feminist Economist, in Feminist Review n° 6, pp.36-54.

**République du Tchad.** (1995), Recensement général de la population et de l'habitat, vol 3, analyse, tome 7 population active , N'djaména, octobre, 182P.

**République du Tchad.** (1996-1997), Enquête Démographique et de Santé, N'djaména,366P

**République du Tchad.** (1996), Le code du travail, édition CEFOD, N'djaména, 216p.

**Rodgers, G. et Standing, G.**(1981a), Les rôles économiques des enfants dans les pays à faible revenu, revue internationale du travail, vol 120, n° 1, pp. 35-54.

**Roger, G. et al. (1981)**, Les structures par age et par sexe en Afrique, Groupe de démographie africaine (IDP-INED-INSE-MICOOP-ORSTOM) ;imprimerie, Jouve paris,85P.

**Roseline, A.** (1996), Les débats sur l'enfance pauvre au Brésil, in **Schlemmer, B.**(coord.), l'enfant exploite :oppression, mise au travail et prolétarisation. Paris, edition karthala-ORSTOM, pp.163-180.

**S. Diara et P. Cisse.** (2003), Migration et pauvreté au Mali, in Question de population au Mal

**Schlemmer, B.**(coord.), L'enfant exploite :oppression, mise au travail et prolétarisation, Paris, édition karthala-ORSTOM.

164P.

**Schultz.** (1961), Investment in human capital, American economic reviews, n° 51, pp.1-17.

**Souleymanou, Y.** (2001), Recherche des déterminants du travail des enfants au Cameroun, mémoire des fin d'étude, IFORD, Yaoundé,79P.

**UNESCO.**(2002), rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, 319P.

**UNICEF.**(1999), La problématique des enfants bouvier dans le Moyen Chari, N'djaména, octobre, 128 p .

**UNICEF.(1997), La situation des enfants dans le monde, 116 P.**

**Toto, J.P. (1996), Travail des enfants et transition démographique en Afrique : vers des voies nouvelles au Congo, in Schlemmer .B.(coord), l'enfant exploite : oppression, mise au travail et prolétarisation. Paris, édition Karthala-ORSTOM, pp.87-98.**

**Virginie, L. (2005), Tchad :les enfants vendus et réduit en esclave, N'djaména,14P.**

**Wakam, J. (2002), La situation des enfants orphelin en matière de scolarisation en Afrique :le cas du Cameroun, in F.Gendreau et al.(coord.), jeunesses, vieillesse, demographies et sociétés. Louvain-la Neuve, édition Académia/Harmattan, Pp.177-195.**

#### **SITES ET MOTEURS DE RECHERCHE VISITES**

**www.google.fr**

**www.ilo.org**

**www.ipec.org**

**www.unicef.org**

**www.worldbank.org/childlabor**